

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L2121-25), le compte-rendu sommaire de la séance du Conseil Communautaire doit, dans un délai d'une semaine, être affiché au siège de l'Agglomération et mis en ligne sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération.

Il est précisé que le compte-rendu est un document qui reprend le titre des points portés à l'ordre du jour de la séance du Conseil Communautaire et donne le résultat du vote. Le compte-rendu est à distinguer du procès-verbal de séance qui décrit chaque point porté à l'ordre du jour et rend compte du sens des débats, ce dernier devant être approuvé par les membres du Conseil Communautaire lors d'une prochaine séance, il n'est affiché et mis en ligne qu'à l'issue de cette approbation.

L'an deux mille vingt, le vingt neuf septembre à 18 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de M. Joël LE JEUNE, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 18 septembre 2020.

Nombre de membres en exercice : 85 titulaires – 47 suppléants

Présents ce jour : 76 Procurations : 5

Étaient présents :

M. ARHANT Guirec, Mme AURIAC Cécile, Mme BARBIER Françoise, M. BETOULE Christophe, M. BODIQUO Henri, Mme BOIRON Bénédicte, M. BOURIOT François, Mme BRAS-DENIS Annie, Mme BRIDET Catherine, M. CAMUS Sylvain, Mme COADIC Marie-Laure, M. COCADIN Romuald, M. COENT André, M. COLIN Guillaume, Mme CORVISIER Bernadette, Mme CRAVEC Sylvie, Mme DANGUY-DES-DESERTS Rosine, M. DELISLE Hervé, M. DROUMAGUET Jean, M. EGAULT Gervais, M. EVEN Michel, M. GARZUEL Alain, Mme GOURHANT Brigitte, M. GUELOU Hervé, M. HENRY Serge, M. HOUSSAIS Pierre, Mme LE DILAVREC Nathalie (suppléante de M. HOUZET Olivier), Mme HUE Carine, M. HUONNIC Pierre, M. JEFFROY Christian, M. KERGOAT Yann, M. KERVAON Patrice, M. LATIMIER Hervé, M. LE BIHAN Paul, M. LE CREURER Eric, M. LE GALL Jean-François, M. LE HOUEROU Gilbert, M. LE JEUNE Joël, Mme LE MEN Françoise, M. LE MOULLEC Frédéric, M. LE QUEMENER Michel, M. LE ROI Christian, M. LE ROLLAND Yves, M. LEON Erven, M. L'HEREEC Patrick, Mme LOGNONÉ Jamila, M. MAHE Loïc, M. MAINAGE Jacques, M. MARTIN Xavier, M. MERRER Louis, M. NICOLAS Gildas, M. NEDELLEC Yves, M. OFFRET Maurice, M. PARANTHOEN Henri, Mme LAMBERT Peggy (suppléante de M. PHILIPPE Joël), Mme PIEDALLU Anne-Françoise, M. PLOLOT René, Mme PIRIOU Karine, M. PONCHON François, Mme PONTAILLER Catherine, M. POUGNARD Xavier, Mme PRIGENT Brigitte, M. PRIGENT François, M. QUENIAT Jean-Claude, M. QUILIN Gérard, M. RANNOU Laurent, M. ROBERT Eric, M. ROBIN Jacques, Mme POCCHAT Isabelle (suppléante de M. ROGARD Didier), M. ROUSSELOT Pierrick, M. SALIOU Jean-François, M. SEUREAU Cédric, M. STEPHAN Alain, M. TERRIEN Pierre, M. THEBAULT Christophe, Mme TURPIN Sylvie

Procurations :

Mme KERRAIN Tréfina à M. LATIMIER Hervé, M. MEHEUST Christian à Mme BARBIER Françoise, Mme NICOLAS Sonya à M. LE BIHAN Paul, Mme NIHOUARN Françoise à M. TERRIEN Pierre, Mme PRUD'HOMM Denise à M. POUGNARD Xavier

Étaient absents excusés :

M. CALLAC Jean-Yves, M. CORNEC Gaël, M. LE BRAS Jean-François, M. STEUNOU Philippe

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. COCADIN Romuald, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Assistaient

Monsieur Jean-Jacques MONFORT
Madame Claudie GUEGAN
Madame Julie BALLU
Monsieur Mickaël THOMAS
Monsieur Frédéric LE MAZEAU
Monsieur Hervé GAUTHIER
Madame Morgane SALAUN
Madame Sylvia DUVAL

Directeur général des services
Directrice générale adjointe
Directrice générale adjointe
Directeur des services techniques
Directeur des finances et de la prospective
Directeur des politiques territoriales et contractuelles
Directrice des affaires générales
Responsable du service des assemblées

Le quorum étant atteint,
Monsieur Le Président, déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LISTE DES QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR.....	4
1 - Election des représentants de Lannion-Trégor Communauté à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Argoat-Trégor Goëlo.....	4
2 - Election des représentants de Lannion-Trégor Communauté à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Baie de Lannion.....	5
3 - Election des représentants de Lannion-Trégor Communauté à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE du Léon-Trégor.....	6
4 - Désignation des représentants aux comités de pilotage des Bassins Versants.....	7
5 - Pacte de Gouvernance.....	8
6 - Tableau des effectifs.....	9
7 - Prime de responsabilité.....	11
8 - Autorisation de recrutement d'un emploi de collaborateur de cabinet.....	11
9 - Véhicule de fonction.....	12
10 - Taxe d'aménagement 2021.....	13
11 - Taxe de séjour 2021.....	15
12 - Proposition de Composition de Commission Intercommunale des Impôts Directs.....	16
13 - Avance remboursable à la SEM Lannion Trégor - Modification de l'échéancier.....	17
14 - Tarifs - Réseau de chaleur.....	18
15 - Prolongation de contrats doctoraux en raison de la crise sanitaire.....	18
16 - Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) sur les innovations territoriales dans le domaine éducatif : financement du projet et accord de consortium - période 2020-2025.....	19
17 - Espace d'activités de Kergadic à Perros-Guirec : vente d'un terrain à la société ART'COAT.....	19
18 - Espace d'activités de Kerantour Sud à Pleudaniel : vente d'un terrain à Madame Marlène LE BITOUX.....	22
19 - Vente d'un atelier artisanal situé ZA de Convenant-Vraz à Minihi-Tréguier à Monsieur Frédéric HERVE.....	24
20 - Assainissement Non Collectif : Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2019.....	26
21 - Assainissement Collectif : Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2019.....	28
22 - Assainissement Collectif : Rapports annuels des délégataires.....	30
23 - Approbation du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Caouënnec-Lanvézéac.....	32
24 - Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité des services de transports de Lannion-Trégor Communauté.....	33
25 - Pont aval sur le Léguer à Lannion : état d'avancement du projet et définition des modalités de concertation.....	36
26 - Rapport d'activité 2019 du service public de chauffage urbain porté par la régie "Réseaux de chaleur".....	37
27 - Schéma directeur de l'extension du réseau de chaleur du centre hospitalier au quartier Rive Gauche de Lannion.....	39
28 - Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de collecte des déchets.....	40
29 - Modification simplifiée n°2 du PLU de Ploulec'h - définition des modalités de mise à disposition.....	72
30 - Subventions d'investissement pour l'achat d'instruments et de matériel de musique au sein des écoles de musique associatives.....	73

QUESTIONS DIVERSES.....	73
31 - Contrat de projet: création d'un emploi non permanent.....	73
32 - Participation financière de Lannion-Trégor Communauté à l'accueil du Big Tour 2020.....	74

➤ *Arrivée de Xavier MARTIN*

Liste des questions à l'ordre du jour

1 - Election des représentants de Lannion-Trégor Communauté à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Argoat-Trégor Goëlo

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : MAJORITÉ
(Par 1 abstention)
STEPHAN Alain

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

PROCEDER à L'ELECTION Des 6 délégués titulaires représentant Lannion-Trégor Communauté pour siéger au sein du collège des EPCI de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Argoat-Trégor-Goëlo ;

SAGE ARGOAT TREGOR GOELO		
1	Annie BRAS-DENIS	Plouaret
2	Gervais EGAULT	Louannec
3	Eric LE CREURER	Coatascorn
4	Frédéric LE MOULLEC	Pleumeur-Gautier
5	Pierre ADAM	Trévou-Tréguignec
6	Hervé DELISLE	Langoat

PRECISER Que la prise de fonction de ces délégués prendra effet lors de la première réunion de la CLE.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

SIGNER Le Procès-Verbal d'élection.

**Procès-verbal d'élection des délégués
amenés à siéger à la Commission Locale de
l'EAU (CLE) du Schéma d'Aménagement et
de Gestion de l'Eau (SAGE)
« ARGOAT-TREGOR-GOËLO »**

Nombre de membres en exercice : 85 titulaires – 47 suppléants.
Nombre de membres qui assistaient à la séance : 73 titulaires – 3 suppléants – 5 procurations

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures, au siège de Lannion-Trégor Communauté à Lannion, le conseil de communauté s'est réuni, sur convocation qui leur a été adressée le 18 septembre 2020 par Monsieur Joël LE JEUNE, Président de Lannion-Trégor Communauté, conformément aux articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, ayant pour objet l'élection des membres de Lannion-Trégor Communauté pour siéger à la commission locale de l'eau du SAGE « Argoat-Trégor-Goëlo ».

29 septembre 2020

Etaients présents :

Conseillers titulaires

NOM	PRENOM	COMMUNE	PRESENT	REPRESENTE (procuration ou suppléant)	ABSENT
ARHANT	Guirec	TREGUIER	X		
AURIAC	Cécile	TREMEL	X		
BARBIER	Françoise	LANNION	X		
BETOULE	Christophe	PERROS-GUIREC	X		
BODIOU	Henri	CAOUENNEC-LANVEZEAC	X		
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN	X		
BOURIOT	François	TRELEVERN	X		
BRAS-DENIS	Annie	PLOUARET	X		
BRIDET	Catherine	LANNION	X		
CALLAC	Jean-Yves	LANNION			X
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H	X		
COADIC	Marie-Laure	LA ROCHE-JAUDY	X		
COCADIN	Romuald	PLUZUNET	X		
COENT	André	PLOUZELAMBRE	X		
COLIN	Guillaume	LA ROCHE-JAUDY	X		
CORNEC	Gaël	LANNION			X
CORVISIER	Bernadette	LANNION	X		
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC	X		
DANGUY-DES-DESERTS	Rosine	PERROS-GUIREC	X		
DELISLE	HERVE	LANGOAT	X		
DROUMAGUET	Jean	MANTALLOT	X		
EGAULT	Gervais	LOUANNEC	X		
EVEN	Michel	PRAT	X		
GARZUEL	Alain	LE VIEUX-MARCHE	X		
GOURHANT	Brigitte	PLOUBEZRE	X		
GUELOU	Hervé	PLUFUR	X		
HENRY	Serge	TROGUERY	X		
HOUSSAIS	Pierre	KERMARIA-SULARD	X		
HOUZET	Olivier	SAINT-QUAY-PERROS		X	
HUE	Carine	LANNION	X		
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL	X		
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES	X		
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU	X		
KERRAIN	Trefina	LANNION		X	
KERVAON	Patrice	LANNION	X		
LATIMIER	Hervé	LANNION	X		
LE BIHAN	Paul	LANNION	X		
LE BRAS	Jean-François	TREGROM			X
LE CREURER	Eric	COATASCORN	X		
LE GALL	Jean-François	LOGUIVY-PLOUGRAS	X		
LE HOUEYOU	Gilbert	TREDARZEC	X		
LE JEUNE	Joël	TREDREZ-LOCQUEMEAU	X		
LE MEN	Françoise	LANNION	X		
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR-GAUTIER	X		
LE QUÉMÉNER	Michel	TREZENY	X		
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER	X		

LE ROLLAND	Yves	COATREVEN	X		
LEON	Erven	PERROS-GUIREC	X		
L'HEREEC	Patrick	PLOUNERIN	X		
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ	X		
MAHÉ	Loïc	PLEUBIAN	X		
MAINAGE	Jacques	TREBEURDEN	X		
MARTIN	Xavier	TREGASTEL	X		
MEHEUST	Christian	LANNION		X	
MERRER	Louis	BERHET	X		
NEDELLEC	Yves	LANNION	X		
NICOLAS	Gildas	PLOUBEZRE	X		
NICOLAS	Sonya	LANNION		X	
NIHOARN	Françoise	PLEUMEUR-BODOU		X	
OFFRET	Maurice	CAVAN	X		
PARANTHOËN	Henri	LEZARDRIEUX	X		
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC		X	
PIEDALLU	Anne-Françoise	PLOUGRESCANT	X		
PILOT	René	TREDUDER	X		
PIRIOU	Karine	KERBORS	X		
PONCHON	François	SAINT-MICHEL-EN-GREVE	X		
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC	X		
POUGNARD	Xavier	PENVENAN	X		
PRIGENT	Brigitte	PLESTIN-LES-GREVES	X		
PRIGENT	François	LANVELLEC	X		
PRUD'HOMM	Denise	PENVENAN		X	
QUENIAT	Jean-Claude	PLOUGRAS	X		
QUILIN	Gérard	PLOUNEVEZ-MOEDDEC	X		
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN	X		
ROBERT	Eric	LANNION	X		
ROBIN	Jacques	ROSPEZ	X		
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL		X	
ROUSSELOT	Pierrick	PERROS-GUIREC	X		
SALIOU	Jean-François	LANMERIN	X		
SEUREAU	Cédric	LANNION	X		
STEPHAN	Alain	PLEUMEUR-BODOU	X		
STEUNOU	Philippe	TREVOU-TREGUIGNEC			X
TERRIEN	Pierre	PLEUMEUR-BODOU	X		
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ	X		
TURPIN	Sylvie	PLOUMILLIAU	X		

Conseillers suppléants

NOM	PRENOM	COMMUNE	SUPPLEANT DE
LE DILAVREC	Nathalie	Saint-Quay-Perros	HOUZET Olivier
LAMBERT	Peggy	Tonquédec	PHILIPPE Joël
POCHAT	Isabelle	Pleudaniel	ROGARD Didier

Procurations

NOM / PRENOM	PROCURATION à
KERRAIN Tréfina	LATIMIER Hervé
MEHEUST Christian	BARBIER Françoise
NICOLAS Sonya	LE BIHAN Paul
NIHOUARN Françoise	TERRIEN Pierre
PRUD'HOMM Denise	POUGNARD Xavier

Monsieur Joël LE JEUNE, président, sollicite les candidatures pour l'élection de **6 délégués titulaires de Lannion-Trégor Communauté** pour siéger à la CLE du SAGE « Argoat Trégor Goëlo ».

SAGE ARGOAT-TREGOR-GOËLO		
1	Annie BRAS -DENIS	Plouaret
2	Gervais EGAULT	Louannec
3	Eric LE CREURER	Coatascorn
4	Frédéric LE MOULLEC	Pleumeur-Gautier
5	Pierre ADAM	Trévou-Tréguignec
6	Hervé DELISLE	Lngoat

ELECTION des DELEGUES TITULAIRES

Monsieur Joël LE JEUNE, président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection de **6 délégués titulaires** de Lannion-Trégor Communauté pour siéger pour siéger à la CLE du SAGE « Argoat Trégor Goëlo ».

SAGE ARGOAT-TREGOR-GOËLO		
1	Annie BRAS -DENIS	Plouaret
2	Gervais EGAULT	Louannec
3	Eric LE CREURER	Coatascorn
4	Frédéric LE MOULLEC	Pleumeur-Gautier
5	Pierre ADAM	Trévou-tréguignec
6	Hervé DELISLE	Langoat

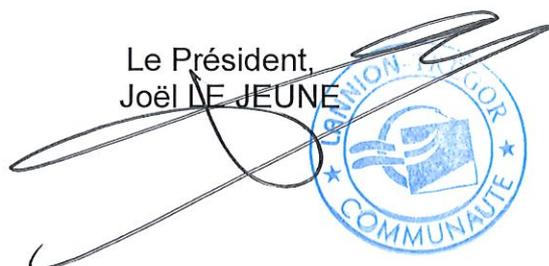
ayant obtenu la majorité absolue des voix ont été proclamés **délégués titulaires** pour siéger à la CLE du SAGE « Argoat Trégor Goëlo ».

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

CLÔTURE DU PROCES-VERBAL

Fait à Lannion
Le 29 septembre 2020

Le Président,
Joël LE JEUNE

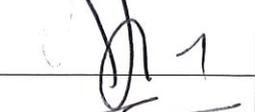
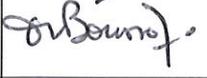
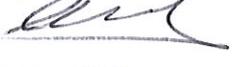


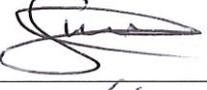
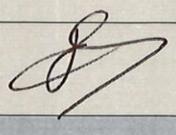
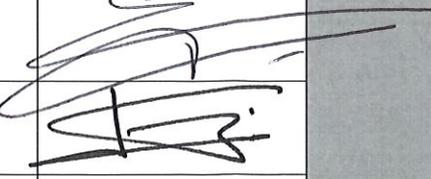
**PROCES-VERBAL D'ELECTION DES 6 DELEGUES TITULAIRES DE LANNION-TREGOR
COMMUNAUTE A LA CLE DU SAGE ARGOAT TREGOR GOELO**

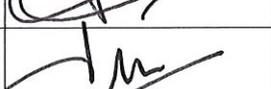
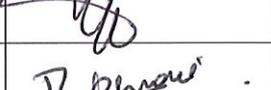
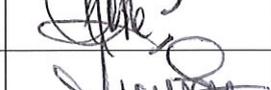
- DRESSE SUR LE CHAMP LE 29 SEPTEMBRE 2020

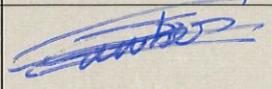
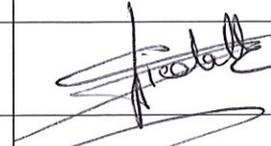
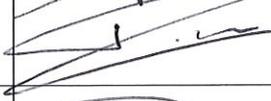
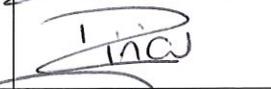
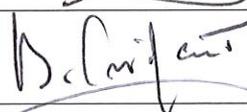
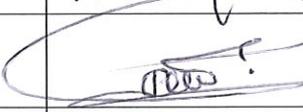
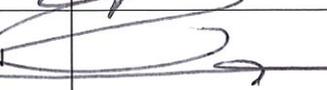
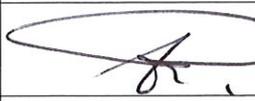
SIGNATURES

Les membres du Conseil communautaire,

NOM	PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE	SUPPLEANT voix délibérative	SIGNATURE
ARHANT	Guirec	TREGUIER		BODIN Marie-Pierre	
AURIAC	Cécile	TREMEL		PETIBON Sandrine	
BARBIER	Françoise	LANNION			
BETOULE	Christophe	PERROS-GUIREC			
BODIOU	Henri	CAOUENNEC-LANVEZEAC		LE PERF Sylvie	
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN			
BOURIOT	François	TRELEVERN		LE CUN Michelle	
BRAS-DENIS	Annie	PLOUARET		LAFONTAINE Marcel	
BRIDET	Catherine	LANNION			
CALLAC	Jean-Yves	LANNION			
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H		MORVAN Sonia	
COADIC	Marie-Laure	LA ROCHE-JAUDY			
COCADIN	Romuald	PLUZUNET		LE CORRE Noël	
COENT	André	PLOUZELAMBRE		LE MORVAN Arnaud	
COLIN	Guillaume	LA ROCHE-JAUDY			
CORNEC	Gaël	LANNION			

CORVISIER	Bernadette	LANNION			
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC			
DANGUY-DES-DESERTS	Rosine	PERROS-GUIREC			
DELISLE	Hervé	LANGOAT		BROUDIC Maryvonne	
DROUMAGUET	Jean	MANTALLOT		ANDRE Ismaël	
EGAULT	Gervais	LOUANNEC			
EVEN	Michel	PRAT		LE MORVAN Pascale	
GARZUEL	Alain	LE VIEUX-MARCHE		VILAIN Danièle	
GOURHANT	Brigitte	PLOUBEZRE			
GUELOU	Hervé	PLUFUR		LE CORRE Jean-Yves	
HENRY	Serge	TROGUERY		PASQUIOU Yvan	
HOUSSAIS	Pierre	KERMARIA-SULARD		LE ROY Nadia	
HOUZET	Olivier	SAINT-QUAY-PERROS		LE DILAVREC Nathalie	
HUE	Carine	LANNION			
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL		KERVELLEC Françoise	
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES			
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU			
KERRAIN	Trefina	LANNION			
KERVAON	Patrice	LANNION			
LATIMIER	Hervé	LANNION			
LE BIHAN	Paul	LANNION			

LE BRAS	Jean-François	TREGROM		LE BOULANGER Danielle	
LE CREURER	Eric	COATASCORN		FRAVAL Philippe	
LE GALL	Jean-François	LOGUIVY- PLOUGRAS		RUBEUS Saïg	
LE HOUEIROU	Gilbert	TREDARZEC		MATHECADE Camille	
LE JEUNE	Joël	TREDREZ- LOCQUEMEAU		LEBON Mariannick	
LE MEN	Françoise	LANNION			
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR- GAUTIER		LE TIRANT Christine	
LE QUEMENER	Michel	TREZENY		PEUROU Yves	
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER		GALLAIS Marie- Yvonne	
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN		HUON Christian	
LEON	Erven	PERROS-GUIREC			
L'HEREEC	Patrick	PLOUNERIN		JACOB Christian	
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ		ROMBAUT Philippe	
MAHE	Loïc	PLEUBIAN		AMBERT Françoise	
MAINAGE	Jacques	TREBEURDEN			
MARTIN	Xavier	TREGASTEL		LALEUF Claudie	
MEHEUST	Christian	LANNION			
MERRER	Louis	BERHET		BENECH Laurence	
NEDELLEC	Yves	LANNION			
NICOLAS	Gildas	PLOUBEZRE			
NICOLAS	Sonya	LANNION			

NIHOUARN	Françoise	PLEUMEUR-BODOU		
OFFRET	Maurice	CAVAN		DENIS Catherine
PARANTHOEN	Henri	LEZARDRIEUX		LE COQ-BERESCHEL Annyvonne
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC		LAMBERT Peggy 
PIEDALLU	Anne-Françoise	PLOUGRESCANT		CLIQUET Grégoire
PILOT	René	TREDUDER		MORVAN Gildas
PIRIOU	Karine	KERBORS		BEAUVAIS Coralie
PONCHON	François	SAINT-MICHEL-EN-GREVE		ROPARTZ Christophe
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC		
POUGNARD	Xavier	PENVENAN		
PRIGENT	Brigitte	PLESTIN-LES-GREVES		
PRIGENT	François	LANVELLEC		LE JEUNE Annie
PRUD'HOMM	Denise	PENVENAN		
QUENIAT	Jean-Claude	PLOUGRAS		GOASDOUE Nadine
QUILIN	Gérard	PLOUNEVEZ-MOEDEC		ALLAIN Sonia
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN		MALLO Yves
ROBERT	Eric	LANNION		
ROBIN	Jacques	ROSPEZ		ABRAHAM Gilberte
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL		POCHAT Isabelle 
ROUSSELOT	Pierrick	PERROS-GUIREC		
SALIOU	Jean-François	LANMERIN		BONNIEC Carole

SEUREAU	Cédric	LANNION			
STEPHAN	Alain	PLEUMEUR-BODOU			
STEUNOU	Philippe	TREVOU-TREGUIGNEC		SAUVEE Julie	
TERRIEN	Pierre	PLEUMEUR-BODOU			
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ		LE GOFF Rémi	
TURPIN	Sylvie	PLOUMILLIAU			

Certifié exécutoire par le Président

A Lannion, le 29 septembre 2020.

**Le Président,
Joël LE JEUNE**



2 - Election des représentants de Lannion-Trégor Communauté à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Baie de Lannion

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : MAJORITÉ
(Par 1 abstention)
STEPHAN Alain

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

PROCEDER à L'ELECTION Des 10 délégués titulaires représentant Lannion-Trégor Communauté pour siéger au sein du collège des EPCI de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Baie de Lannion.

SAGE BAIE DE LANNION (10 T)		
1	Annie BRAS-DENIS	Lannion
2	Gervais EGAULT	Louannec
3	Eric LE CREURER	Coatascorn
4	Joël LE JEUNE	Trédrez-Locquémeau
5	François PONCHON	Saint-Michel-en-Grève
6	André COENT	Plouzélambre
7	Hervé GUELOU	Plufur
8	Paul LE BIHAN	Lannion
9	Yvon LE CREFF	Loguivy-Plougras
10	Bénédicte BOIRON	Trébeurden

PRECISER Que la prise de fonction de ces délégués prendra effet lors de la première réunion de la Commission Locale de l'Eau.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

SIGNER Le Procès-Verbal d'élection.

**Procès-verbal d'élection des délégués
amenés à la Commission Locale de
l'EAU (CLE) du Schéma d'Aménagement
et de Gestion de l'Eau (SAGE)
« Baie de Lannion »**

Nombre de membres en exercice : 85 titulaires – 47 suppléants.
Nombre de membres qui assistaient à la séance : 76 titulaires – 3 suppléants – 5 procurations

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures, au siège de Lannion-Trégor Communauté à Lannion, le conseil de communauté s'est réuni, sur convocation qui leur a été adressée le 18 septembre 2020 par Monsieur Joël LE JEUNE, Président de Lannion-Trégor Communauté, conformément aux articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, ayant pour objet l'élection des membres de Lannion-Trégor Communauté pour siéger à la commission locale de l'eau du SAGE « Baie de Lannion ».

29 septembre

Etaient présents :

Conseillers titulaires

NOM	PRENOM	COMMUNE	PRESENT	REPRESENTE (procuration ou suppléant)	ABSENT
ARHANT	Guirec	TREGUIER	X		
AURIAC	Cécile	TREMEL	X		
BARBIER	Françoise	LANNION	X		
BETOULE	Christophe	PERROS-GUIREC	X		
BODIOU	Henri	CAOUENNEC-LANVEZEAC	X		
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN	X		
BOURIOT	François	TRELEVERN	X		
BRAS-DENIS	Annie	PLOUARET	X		
BRIDET	Catherine	LANNION	X		
CALLAC	Jean-Yves	LANNION			X
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H	X		
COADIC	Marie-Laure	LA ROCHE-JAUDY	X		
COCADIN	Romuald	PLUZUNET	X		
COENT	André	PLOUZELAMBRE	X		
COLIN	Guillaume	LA ROCHE-JAUDY	X		
CORNEC	Gaël	LANNION			X
CORVISIER	Bernadette	LANNION	X		
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC	X		
DANGUY-DES-DESERTS	Rosine	PERROS-GUIREC	X		
DELISLE	HERVE	LANGOAT	X		
DROUMAGUET	Jean	MANTALLOT	X		
EGAULT	Gervais	LOUANNEC	X		
EVEN	Michel	PRAT	X		
GARZUEL	Alain	LE VIEUX-MARCHE	X		
GOURHANT	Brigitte	PLOUBEZRE	X		
GUELOU	Hervé	PLUFUR	X		
HENRY	Serge	TROGUERY	X		
HOUSSAIS	Pierre	KERMARIA-SULARD	X		
HOUZET	Olivier	SAINT-QUAY-PERROS		X	
HUE	Carine	LANNION	X		
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL	X		
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES	X		
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU	X		
KERRAIN	Trefina	LANNION		X	
KERVAON	Patrice	LANNION	X		
LATIMIER	Hervé	LANNION	X		
LE BIHAN	Paul	LANNION	X		
LE BRAS	Jean-François	TREGROM			X
LE CREURER	Eric	COATASCORN	X		
LE GALL	Jean-François	LOGUIVY-PLOUGRAS	X		
LE HOUEYOU	Gilbert	TREDARZEC	X		
LE JEUNE	Joël	TREDREZ-LOCQUEMEAU	X		
LE MEN	Françoise	LANNION	X		
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR-GAUTIER	X		
LE QUÉMÉNER	Michel	TREZENY	X		

LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER	X		
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN	X		
LEON	Erven	PERROS-GUIREC	X		
L'HEREEC	Patrick	PLOUNERIN	X		
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ	X		
MAHÉ	Loïc	PLEUBIAN	X		
MAINAGE	Jacques	TREBEURDEN	X		
MARTIN	Xavier	TREGASTEL	X		
MEHEUST	Christian	LANNION		X	
MERRER	Louis	BERHET	X		
NEDELLEC	Yves	LANNION	X		
NICOLAS	Gildas	PLOUBEZRE	X		
NICOLAS	Sonya	LANNION		X	
NIHOARN	Françoise	PLEUMEUR-BODOU		X	
OFFRET	Maurice	CAVAN	X		
PARANTHOËN	Henri	LEZARDRIEUX	X		
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC		X	
PIEDALLU	Anne-Françoise	PLOUGRESCANT	X		
PILOT	René	TREDUDER	X		
PIRIOU	Karine	KERBORS	X		
PONCHON	François	SAINT-MICHEL-EN-GREVE	X		
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC	X		
POUGNARD	Xavier	PENVENAN	X		
PRIGENT	Brigitte	PLESTIN-LES-GREVES	X		
PRIGENT	François	LANVELLEC	X		
PRUD'HOMM	Denise	PENVENAN		X	
QUENIAT	Jean-Claude	PLOUGRAS	X		
QUILIN	Gérard	PLOUNEVEZ-MOEDEC	X		
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN	X		
ROBERT	Eric	LANNION	X		
ROBIN	Jacques	ROSPEZ	X		
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL		X	
ROUSSELOT	Pierrick	PERROS-GUIREC	X		
SALIOU	Jean-François	LANMERIN	X		
SEUREAU	Cédric	LANNION	X		
STEPHAN	Alain	PLEUMEUR-BODOU	X		
STEUNOU	Philippe	TREVOU-TREGUIGNEC			X
TERRIEN	Pierre	PLEUMEUR-BODOU	X		
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ	X		
TURPIN	Sylvie	PLOUMILLIAU	X		

Conseillers suppléants

NOM	PRENOM	COMMUNE	SUPPLEANT DE
LE DILAVREC	Nathalie	Saint-Quay-Perros	HOUZET Olivier
LAMBERT	Peggy	Tonquédec	PHILIPPE Joël
POCHAT	Isabelle	Pleudaniel	ROGARD Didier

Procurations

NOM / PRENOM	PROCURATION à
KERRAIN Tréfina	LATIMIER Hervé
MEHEUST Christian	BARBIER Françoise
NICOLAS Sonya	LE BIHAN Paul
NIHOUARN Françoise	TERRIEN Pierre
PRUD'HOMM Denise	POUGNARD Xavier

Monsieur Joël LE JEUNE, président, sollicite les candidatures pour l'élection de **10 délégués titulaires de Lannion-Trégor Communauté** pour siéger à la CLE du SAGE « Baie de Lannion ».

SAGE BAIE DE LANNION		
1	Annie BRAS-DENIS	Plouaret
2	Gervais EGAULT	Louannec
3	Eric LE CREURER	Coatascorn
4	Joël LE JEUNE	Trédrez-Locquémeau
5	François PONCHON	Saint-Michel-en-Grève
6	André COENT	Plouzélambre
7	Hervé GUELOU	Plufur
8	Paul LE BIHAN	Lannion
9	Yvon LE CREFF	Loguivy-Plougras
10	Bénédicte BOIRON	Trébeurden

ELECTION des MEMBRES TITULAIRES

Monsieur Joël LE JEUNE, président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection des **10 délégués titulaires** de Lannion-Trégor Communauté pour siéger à la CLE du SAGE « Baie de Lannion ».

SAGE BAIE DE LANNION		
1	Annie BRAS-DENIS	Plouaret
2	Gervais EGAULT	Louannec
3	Eric LE CREURER	Coatascorn
4	Joël LE JEUNE	Trédrez-Locquémeau
5	François PONCHON	Saint-Michel-en-Grève
6	André COENT	Plouzélambre
7	Hervé GUELOU	Plufur
8	Paul LE BIHAN	Lannion
9	Yvon LE CREFF	Loguivy-Plougras
10	Bénédicte BOIRON	Trébeurden

ayant obtenu la majorité absolue des voix ont été proclamés **délégués titulaires** pour siéger à la CLE du SAGE « Baie de Lannion ».

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

CLÔTURE DU PROCES-VERBAL

Fait à Lannion
Le 29 septembre 2020

Le Président,
Joël LE JEUNE

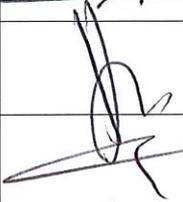
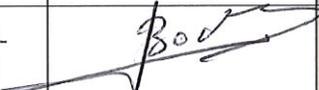
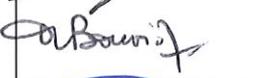
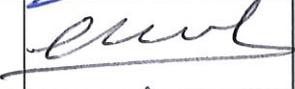


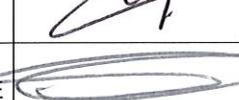
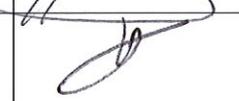
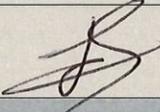
**PROCES-VERBAL D'ELECTION DES 10 DELEGUES TITULAIRES DE LANNION-TREGOR
COMMUNAUTE A LA CLE DU SAGE BAIE DE LANNION**

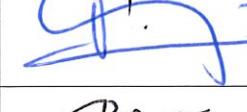
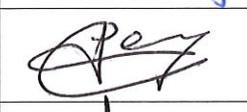
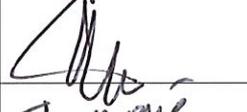
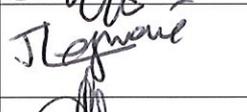
- DRESSE SUR LE CHAMP LE 29 SEPTEMBRE 2020 -

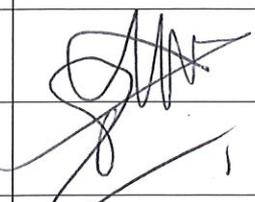
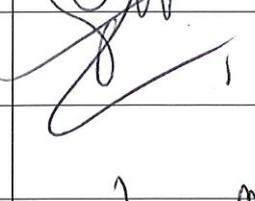
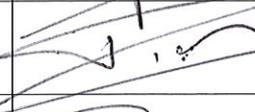
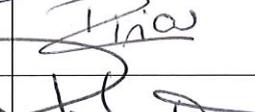
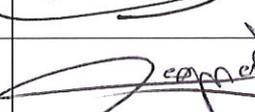
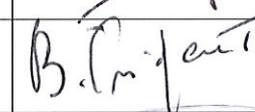
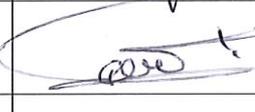
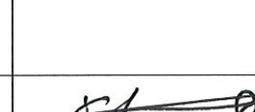
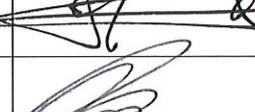
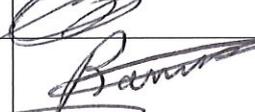
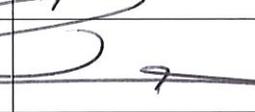
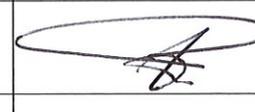
SIGNATURES

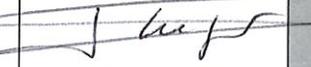
Les membres du Conseil communautaire,

NOM	PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE	SUPPLEANT voix délibérative	SIGNATURE
ARHANT	Guirec	TREGUIER		BODIN Marie-Pierre	
AURIAC	Cécile	TREMEL		PETIBON Sandrine	
BARBIER	Françoise	LANNION			
BETOULE	Christophe	PERROS-GUIREC			
BODIOU	Henri	CAOUENNEC-LANVEZEAC		LE PERF Sylvie	
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN			
BOURIOT	François	TRELEVERN		LE CUN Michelle	
BRAS-DENIS	Annie	PLOUARET		LAFONTAINE Marcel	
BRIDET	Catherine	LANNION			
CALLAC	Jean-Yves	LANNION			
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H		MORVAN Sonia	
COADIC	Marie-Laure	LA ROCHE-JAUDY			
COCADIN	Romuald	PLUZUNET		LE CORRE Noël	
COENT	André	PLOUZELAMBRE		LE MORVAN Arnaud	
COLIN	Guillaume	LA ROCHE-JAUDY			
CORNEC	Gaël	LANNION			

CORVISIER	Bernadette	LANNION			
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC			
DANGUY-DES-DESERTS	Rosine	PERROS-GUIREC			
DELISLE	Hervé	LANGOAT		BROUDIC Maryvonne	
DROUMAGUET	Jean	MANTALLOT		ANDRE Ismaël	
EGAULT	Gervais	LOUANNEC			
EVEN	Michel	PRAT		LE MORVAN Pascale	
GARZUEL	Alain	LE VIEUX-MARCHE		VILAIN Danièle	
GOURHANT	Brigitte	PLOUBEZRE			
GUELOU	Hervé	PLUFUR		LE CORRE Jean-Yves	
HENRY	Serge	TROGUERY		PASQUIOU Yvan	
HOUSSAIS	Pierre	KERMARIA-SULARD		LE ROY Nadia	
HOUZET	Olivier	SAINT-QUAY-PERROS		LE DILAVREC Nathalie	
HUE	Carine	LANNION			
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL		KERVELLEC Françoise	
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES			
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU			
KERRAIN	Trefina	LANNION			
KERVAON	Patrice	LANNION			
LATIMIER	Hervé	LANNION			
LE BIHAN	Paul	LANNION			

LE BRAS	Jean-François	TREGROM		LE BOULANGER Danielle	
LE CREURER	Eric	COATASCORN		FRAVAL Philippe	
LE GALL	Jean-François	LOGUIVY- PLOUGRAS		RUBEUS Saïg	
LE HOUEIROU	Gilbert	TREDARZEC		MATHECADE Camille	
LE JEUNE	Joël	TREDREZ- LOCQUEMEAU		LEBON Mariannick	
LE MEN	Françoise	LANNION			
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR- GAUTIER		LE TIRANT Christine	
LE QUEMENER	Michel	TREZENY		PEUROU Yves	
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER		GALLAIS Marie- Yvonne	
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN		HUON Christian	
LEON	Erven	PERROS-GUIREC			
L'HEREEC	Patrick	PLOUNERIN		JACOB Christian	
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ		ROMBAUT Philippe	
MAHE	Loïc	PLEUBIAN		AMBERT Françoise	
MAINAGE	Jacques	TREBEURDEN			
MARTIN	Xavier	TREGASTEL		LALEUF Claudie	
MEHEUST	Christian	LANNION			
MERRER	Louis	BERHET		BENECH Laurence	
NEDELLEC	Yves	LANNION			
NICOLAS	Gildas	PLOUBEZRE			
NICOLAS	Sonya	LANNION			

NIHOUARN	Françoise	PLEUMEUR-BODOU		
OFFRET	Maurice	CAVAN		DENIS Catherine
PARANTHOEN	Henri	LEZARDRIEUX		LE COQ-BERESCHEL Annyvonne
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC		LAMBERT Peggy 
PIEDALLU	Anne-Françoise	PLOUGRESCANT		CLIQUET Grégoire
PILOT	René	TREDUDER		MORVAN Gildas
PIRIOU	Karine	KERBORS		BEAUVAIS Coralie
PONCHON	François	SAINT-MICHEL-EN-GREVE		ROPARTZ Christophe
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC		
POUGNARD	Xavier	PENVENAN		
PRIGENT	Brigitte	PLESTIN-LES-GREVES		
PRIGENT	François	LANVELLEC		LE JEUNE Annie
PRUD'HOMM	Denise	PENVENAN		
QUENIAT	Jean-Claude	PLOUGRAS		GOASDOUE Nadine
QUILIN	Gérard	PLOUNEVEZ-MOEDEC		ALLAIN Sonia
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN		MALLO Yves
ROBERT	Eric	LANNION		
ROBIN	Jacques	ROSPEZ		ABRAHAM Gilberte
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL		POCHAT Isabelle 
ROUSSELOT	Pierrick	PERROS-GUIREC		
SALIOU	Jean-François	LANMERIN		BONNIEC Carole

SEUREAU	Cédric	LANNION			
STEPHAN	Alain	PLEUMEUR-BODOU			
STEUNOU	Philippe	TREVOU-TREGUIGNEC		SAUVEE Julie	
TERRIEN	Pierre	PLEUMEUR-BODOU			
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ		LE GOFF Rémi	
TURPIN	Sylvie	PLOUMILLIAU			

Certifié exécutoire par le Président

A Lannion, le 29 septembre 2020.

**Le Président,
Joëi LE VEUNE**



3 - Election des représentants de Lannion-Trégor Communauté à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE du Léon-Trégor

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : MAJORITÉ

(Par 1 abstention)
STEPHAN Alain

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

PROCEDER à d'un délégué titulaire représentant Lannion-Trégor Communauté pour siéger
L'ELECTION au sein du collège des EPCI de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Léon-Trégor.

SAGE DU LEON-TREGOR		
1	Annie BRAS-DENIS	Plouaret

PRECISER Que la prise de fonction de ces délégués prendra effet lors de la première réunion de la CLE.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

SIGNER Le procès-Verbal d'élection.

**Procès-verbal d'élection des délégués
amenés à siéger à la Commission Locale de
l'EAU (CLE) du Schéma d'Aménagement et
de Gestion de l'Eau (SAGE)
« LEON-TREGOR »**

Nombre de membres en exercice : 85 titulaires – 47 suppléants.
Nombre de membres qui assistaient à la séance : 76 titulaires – 3 suppléants – 5 procurations

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures, au siège de Lannion-Trégor Communauté à Lannion, le conseil de communauté s'est réuni, sur convocation qui leur a été adressée le 18 septembre 2020 par Monsieur Joël LE JEUNE, Président de Lannion-Trégor Communauté, conformément aux articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, ayant pour objet l'élection des membres de Lannion-Trégor Communauté pour siéger à la commission locale de l'eau du SAGE « Léon-Trégor ».

29 septembre 2020

Etaient présents :

Conseillers titulaires

NOM	PRENOM	COMMUNE	PRESENT	REPRESENTE (procuration ou suppléant)	ABSENT
ARHANT	Guirec	TREGUIER	X		
AURIAC	Cécile	TREMEL	X		
BARBIER	Françoise	LANNION	X		
BETOULE	Christophe	PERROS-GUIREC	X		
BODIOU	Henri	CAOUENNEC-LANVEZEAC	X		
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN	X		
BOURIOT	François	TRELEVERN	X		
BRAS-DENIS	Annie	PLOUARET	X		
BRIDET	Catherine	LANNION	X		
CALLAC	Jean-Yves	LANNION			X
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H	X		
COADIC	Marie-Laure	LA ROCHE-JAUDY	X		
COCADIN	Romuald	PLUZUNET	X		
COENT	André	PLOUZELAMBRE	X		
COLIN	Guillaume	LA ROCHE-JAUDY	X		
CORNEC	Gaël	LANNION			X
CORVISIER	Bernadette	LANNION	X		
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC	X		
DANGUY-DES-DESERTS	Rosine	PERROS-GUIREC	X		
DELISLE	HERVE	LANGOAT	X		
DROUMAGUET	Jean	MANTALLOT	X		
EGAULT	Gervais	LOUANNEC	X		
EVEN	Michel	PRAT	X		
GARZUEL	Alain	LE VIEUX-MARCHE	X		
GOURHANT	Brigitte	PLOUBEZRE	X		
GUELOU	Hervé	PLUFUR	X		
HENRY	Serge	TROGUERY	X		
HOUSSAIS	Pierre	KERMARIA-SULARD	X		
HOUZET	Olivier	SAINT-QUAY-PERROS		X	
HUE	Carine	LANNION	X		
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL	X		
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES	X		
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU	X		
KERRAIN	Trefina	LANNION		X	
KERVAON	Patrice	LANNION	X		
LATIMIER	Hervé	LANNION	X		
LE BIHAN	Paul	LANNION	X		
LE BRAS	Jean-François	TREGROM			X
LE CREURER	Eric	COATASCORN	X		
LE GALL	Jean-François	LOGUIVY-PLOUGRAS	X		
LE HOUEIROU	Gilbert	TREDARZEC	X		
LE JEUNE	Joël	TREDREZ-LOCQUEMEAU	X		
LE MEN	Françoise	LANNION	X		
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR-GAUTIER	X		
LE QUÉMÉNER	Michel	TREZENY	X		
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER	X		
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN	X		

LEON	Erven	PERROS-GUIREC	X		
L'HEREEC	Patrick	PLOUNERIN	X		
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ	X		
MAHÉ	Loïc	PLEUBIAN	X		
MAINAGE	Jacques	TREBEURDEN	X		
MARTIN	Xavier	TREGASTEL	X		
MEHEUST	Christian	LANNION		X	
MERRER	Louis	BERHET	X		
NEDELLEC	Yves	LANNION	X		
NICOLAS	Gildas	PLOUBEZRE	X		
NICOLAS	Sonya	LANNION		X	
NIHOUARN	Françoise	PLEUMEUR-BODOU		X	
OFFRET	Maurice	CAVAN	X		
PARANTHOËN	Henri	LEZARDRIEUX	X		
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC		X	
PIEDALLU	Anne-Françoise	PLOUGRESCANT	X		
PILOT	René	TREDUDER	X		
PIRIOU	Karine	KERBORS	X		
PONCHON	François	SAINT-MICHEL-EN-GREVE	X		
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC	X		
POUGNARD	Xavier	PENVENAN	X		
PRIGENT	Brigitte	PLESTIN-LES-GREVES	X		
PRIGENT	François	LANVELLEC	X		
PRUD'HOMM	Denise	PENVENAN		X	
QUENIAT	Jean-Claude	PLOUGRAS	X		
QUILIN	Gérard	PLOUNEVEZ-MOEDDEC	X		
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN	X		
ROBERT	Eric	LANNION	X		
ROBIN	Jacques	ROSPEZ	X		
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL		X	
ROUSSELOT	Pierrick	PERROS-GUIREC	X		
SALIOU	Jean-François	LANMERIN	X		
SEUREAU	Cédric	LANNION	X		
STEPHAN	Alain	PLEUMEUR-BODOU	X		
STEUNOU	Philippe	TREVOU-TREGUIGNEC			X
TERRIEN	Pierre	PLEUMEUR-BODOU	X		
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ	X		
TURPIN	Sylvie	PLOUMILLIAU	X		

Conseillers suppléants

NOM	PRENOM	COMMUNE	SUPPLEANT DE
LE DILAVREC	Nathalie	Saint-Quay-Perros	HOUZET Olivier
LAMBERT	Peggy	Tonquédec	PHILIPPE Joël
POCHAT	Isabelle	Pleudaniel	ROGARD Didier

Procurations

NOM / PRENOM	PROCURATION à
KERRAIN Tréfina	LATIMIER Hervé
MEHEUST Christian	BARBIER Françoise
NICOLAS Sonya	LE BIHAN Paul
NIHOUARN Françoise	TERRIEN Pierre
PRUD'HOMM Denise	POUGNARD Xavier

Monsieur Joël LE JEUNE, président, sollicite les candidatures pour l'élection d'**1 délégué(e) titulaire de Lannion-Trégor Communauté** pour siéger à la CLE du SAGE « Léon-Trégor ».

SAGE DU LEON-TREGOR		
1	Annie BRAS-DENIS	Plouaret

ELECTION du (de la) DELEGUE(E) TITULAIRE

Monsieur Joël LE JEUNE, président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection d'**1 délégué(e) titulaire** de Lannion-Trégor Communauté pour siéger à la CLE du SAGE « Léon-Trégor ».

SAGE DU LEON-TREGOR		
1	Annie BRAS-DENIS	Plouaret

ayant obtenu la majorité absolue des voix a été proclamé **délégué(e) titulaire** pour siéger à la CLE du SAGE « Léon-Trégor ».

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

CLÔTURE DU PROCES-VERBAL

Fait à Lannion
Le 29 septembre 2020

Le Président,
Joël LE JEUNE

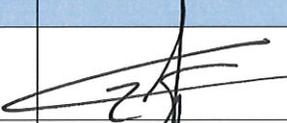
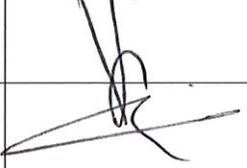
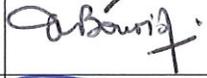
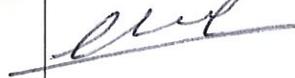
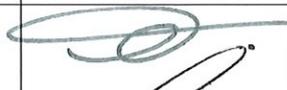
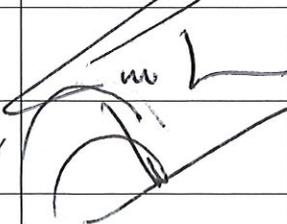


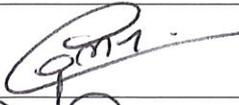
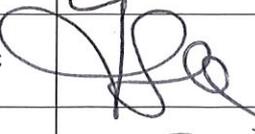
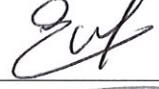
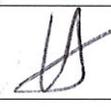
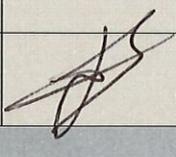
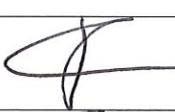
**PROCES-VERBAL D'ELECTION DU (DE LA) DELEGUE(E) TITULAIRE DE LANNION-TREGOR
COMMUNAUTE A LA CLE DU SAGE LEON TREGOR**

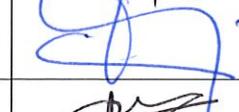
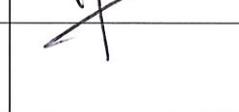
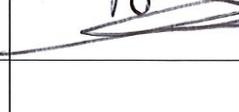
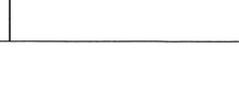
- DRESSE SUR LE CHAMP LE 29 SEPTEMBRE 2020

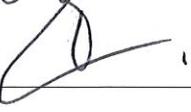
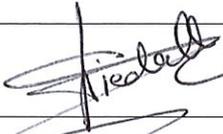
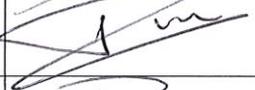
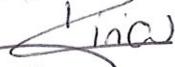
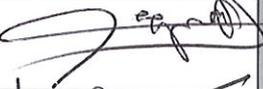
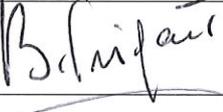
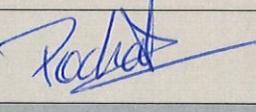
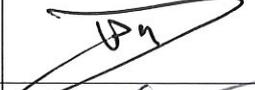
SIGNATURES

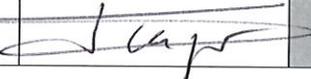
Les membres du Conseil communautaire,

NOM	PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE	SUPPLEANT voix délibérative	SIGNATURE
ARHANT	Guirec	TREGUIER		BODIN Marie- Pierre	
AURIAC	Cécile	TREMEL		PETIBON Sandrine	
BARBIER	Françoise	LANNION			
BETOULE	Christophe	PERROS-GUIREC			
BODIOU	Henri	CAOUENNEC- LANVEZEAC		LE PERF Sylvie	
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN			
BOURIOT	François	TRELEVERN		LE CUN Michelle	
BRAS-DENIS	Annie	PLOUARET		LAFONTAINE Marcel	
BRIDET	Catherine	LANNION			
CALLAC	Jean-Yves	LANNION			
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H		MORVAN Sonia	
COADIC	Marie-Laure	LA ROCHE-JAUDY			
COCADIN	Romuald	PLUZUNET		LE CORRE Noël	
COENT	André	PLOUZELAMBRE		LE MORVAN Arnaud	
COLIN	Guillaume	LA ROCHE-JAUDY			
CORNEC	Gaël	LANNION			

CORVISIER	Bernadette	LANNION			
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC			
DANGUY-DES-DESERTS	Rosine	PERROS-GUIREC			
DELISLE	Hervé	LANGOAT		BROUDIC Maryvonne	
DROUMAGUET	Jean	MANTALLOT		ANDRE Ismaël	
EGAULT	Gervais	LOUANNEC			
EVEN	Michel	PRAT		LE MORVAN Pascale	
GARZUEL	Alain	LE VIEUX-MARCHE		VILAIN Danièle	
GOURHANT	Brigitte	PLOUBEZRE			
GUELOU	Hervé	PLUFUR		LE CORRE Jean-Yves	
HENRY	Serge	TROGUERY		PASQUIOU Yvan	
HOUSSAIS	Pierre	KERMARIA-SULARD		LE ROY Nadia	
HOUZET	Olivier	SAINT-QUAY-PERROS		LE DILAVREC Nathalie	
HUE	Carine	LANNION			
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL		KERVELLEC Françoise	
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES			
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU			
KERRAIN	Trefina	LANNION			
KERVAON	Patrice	LANNION			
LATIMIER	Hervé	LANNION			
LE BIHAN	Paul	LANNION			

LE BRAS	Jean-François	TREGROM		LE BOULANGER Danielle	
LE CREURER	Eric	COATASCORN		FRAVAL Philippe	
LE GALL	Jean-François	LOGUIVY- PLOUGRAS		RUBEUS Saig	
LE HOUEIROU	Gilbert	TREDARZEC		MATHECADE Camille	
LE JEUNE	Joël	TREDREZ- LOCQUEMEAU		LEBON Mariannick	
LE MEN	Françoise	LANNION			
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR- GAUTIER		LE TIRANT Christine	
LE QUEMENER	Michel	TREZENY		PEUROU Yves	
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER		GALLAIS Marie- Yvonne	
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN		HUON Christian	
LEON	Erven	PERROS-GUIREC			
L'HEREEC	Patrick	PLOUNERIN		JACOB Christian	
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ		ROMBAUT Philippe	
MAHE	Loïc	PLEUBIAN		AMBERT Françoise	
MAINAGE	Jacques	TREBEURDEN			
MARTIN	Xavier	TREGASTEL		LALEUF Claudie	
MEHEUST	Christian	LANNION			
MERRER	Louis	BERHET		BENECH Laurence	
NEDELLEC	Yves	LANNION			
NICOLAS	Gildas	PLOUBEZRE			
NICOLAS	Sonya	LANNION			

NIHOUARN	Françoise	PLEUMEUR-BODOU			
OFFRET	Maurice	CAVAN		DENIS Catherine	
PARANTHOEN	Henri	LEZARDRIEUX		LE COQ-BERESCHEL Annyvonne	
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC		LAMBERT Peggy	
PIEDALLU	Anne-Françoise	PLOUGRESCANT		CLIQUET Grégoire	
PILOLOT	René	TREDUDER		MORVAN Gildas	
PIRIOU	Karine	KERBORS		BEAUVAIS Coralie	
PONCHON	François	SAINT-MICHEL-EN-GREVE		ROPARTZ Christophe	
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC			
POUGNARD	Xavier	PENVENAN			
PRIGENT	Brigitte	PLESTIN-LES-GREVES			
PRIGENT	François	LANVELLEC		LE JEUNE Annie	
PRUD'HOMM	Denise	PENVENAN			
QUENIAT	Jean-Claude	PLOUGRAS		GOASDOUE Nadine	
QUILIN	Gérard	PLOUNEVEZ-MOEDEC		ALLAIN Sonia	
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN		MALLO Yves	
ROBERT	Eric	LANNION			
ROBIN	Jacques	ROSPEZ		ABRAHAM Gilberte	
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL		POCHAT Isabelle	
ROUSSELOT	Pierrick	PERROS-GUIREC			
SALIOU	Jean-François	LANMERIN		BONNIEC Carole	

SEUREAU	Cédric	LANNION		
STEPHAN	Alain	PLEUMEUR-BODOU		
STEUNOU	Philippe	TREVOU-TREGUIGNEC		SAUVEE Julie
TERRIEN	Pierre	PLEUMEUR-BODOU		
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ		LE GOFF Rémi
TURPIN	Sylvie	PLOUMILLIAU		

Certifié exécutoire par le Président

A Lannion, le 29 septembre 2020.

**Le Président,
Joël LE JEUNE**



4 - Désignation des représentants aux comités de pilotage des Bassins Versants

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : MAJORITÉ

(Par 2 abstentions)
STEPHAN Alain
EVEN Michel

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

DESIGNER Les représentants au sein des Comités de Bassins Versants tel que suit :

Comité de pilotage des Bassins Versants de la Lieue de Grève		
1	François PONCHON	Saint-Michel-en-Grève
2	Bertrand HUONNIC	Plestin-les-Grèves
3	René PIOLOT	Tréduder
4	Joël LE JEUNE	Trédrez-Locquémeau
5	Yann KERGOAT	Ploumilliau
6	Cécile AURIAC	Trémel
7	Yves LE JEUNE	Lanvellec
8	André COENT	Plouzélambre
9	Patrick L'HEREEC	Plounérin
10	Hervé GUELOU	Plufur

Comité de pilotage du Bassin Versant du Léguer		
1	Annie BRAS-DENIS	Plouaret
2	Christian MEHEUST	Lannion
3	Brigitte GOURHANT	Ploubezre
4	Christian CONAN	Le Vieux-Marché
5	Yvon LE CREFF	Loguivy-Plougras
6	Bénédicte BOIRON	Trébeurden

Comité de pilotage des Bassins Versants du Jaudy-Guindy-Bizien		
1	Eric LE CREURER	Coatascorn
2	Pierre ADAM	Trévou-Tréguignec
3	Christophe THEBAULT	Camlez
4	Hervé DELISLE	Langoat
5	Marie-France JEGOU	La Roche-Jaudy
6	Pierre HUONNIC	Plouguiel
7	Yves MALLO	Quemperven

Comité de pilotage du Bassin Versant du Grand-Trieux		
1	Frédéric LE MOULLEC	Pleumeur-Gautier

PRECISER Que la prise de fonction des représentants prendra effet lors de la première réunion des comités de pilotage mentionnés.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

➤ *Arrivée de Jean-Yves CALLAC*

5 - Pacte de Gouvernance

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

VALIDER La démarche de mise en œuvre de pacte de gouvernance entre l'Agglomération et les communes membres.

PRECISER Que cette démarche donnera lieu à un atelier thématique dans le cadre de la réalisation du projet de territoire.

PRECISER Que compte tenu de l'interdépendance des thématiques avec les éléments du règlement intérieur ce dernier fera l'objet d'une étude conjointe avec le pacte de gouvernance et sera soumis à approbation avant le 31 décembre 2020.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

6 - Tableau des effectifs

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

VALIDER Les modifications du tableau des effectifs telles que présentées ci-dessus qui seront affectées au tableau des effectifs ci-joint.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Tableau des effectifs - 16/09/2020

Cadre d'emplois	Grade	TOTAL	Titulaires	Dont temps non complet	Contractuels	Dont temps non complet	Vacants	Dont temps non complet
Emplois fonctionnels		6	5		0		1	
Directeur Général des Services 80 000 à 150 000 h/bts		1	1		0		0	
Directeur Général Adjoint 40 000 à 150 000 h/bts		5	4		0		1	
Filière administrative		151	121		16		14	
Secrétaires de mairie	Secrétaire de mairie	1	1		0		0	
Attachés territoriaux	Attaché	35	18		9		8	
	Attaché principal	10	10		0		0	
	Directeur territorial	1	1		0		0	
Rédacteurs territoriaux	Rédacteur	13	9		2		2	
	Rédacteur principal 2ème classe	5	5		0		0	
	Rédacteur principal 1ère classe	5	3		2		0	
Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif	34	29	Dont 1 à 27h30/35	2	Dont 1 à 25h/35	3	Dont 1 à 24h30
	Adjoint administratif principal 2ème classe	29	28		1		0	
	Adjoint administratif principal 1ère classe	18	17	Dont 1 à 19h30/35	0		1	
Filière technique		320	253		34		33	
Ingénieurs territoriaux	Ingénieur	20	8		11		1	
	Ingénieur principal	24	18		0		6	
	Ingénieur général	1	0		0		1	
Techniciens territoriaux	Technicien	25	3		17		5	
	Technicien principal 2ème classe	15	15		0		0	
	Technicien principal 1ère classe	20	17	Dont 1 à 17h30/35	2		1	
Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise	18	17		0		1	
	Agent de maîtrise principal	16	16		0		0	
Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique	85	75	Dont 1 à 20h/35 et 2 à 28h/35	3	Dont 1 à 25h/35 et 1 à 28h/35	7	
	Adjoint technique principal 2ème classe	48	42	Dont 1 à 30h/35	1		5	Dont 1 à 28h/35
	Adjoint technique principal 1ère classe	48	42	Dont 1 à 22h/35	0		6	
Filière culturelle		39	26		10		3	
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	1	0		0		1	
Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement classe normale	3	3		0		0	
	Professeur d'enseignement hors classe	1	1		0		0	
	Professeur emploi spécifique	1	1		0		0	
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement	2	0		2	Dont 1 à 6h/20 et 1 à 10h15/20	0	
	Assistant d'enseignement principal 2ème classe	16	6	Dont 1 à 4h30/20h et 1 à 11h15/20h	8	Dont 1 à 2h/20h, 1 à 4h/20h, 1 à 9h/20h, 1 à 10h/20h, 2 à 12h/20h, 1 à 15h/20h et 1 à 18h/20h	2	Dont 1 à 8h/20h et 1 à 10h/20h
	Assistant d'enseignement principal 1ère classe	15	15	Dont 1 à 5h/20h et 1 à 15h/20h	0		0	
Filière animation		6	5		0		1	
Animateurs territoriaux	Animateur	1	1		0		0	
	Animateur principal 1ère classe	1	1		0		0	
Adjoint d'animation territoriaux	Adjoint d'animation principal 2ème classe	3	2		0		1	
	Adjoint d'animation principal 1ère classe	1	1		0		0	
Filière sportive		27	20		6		1	
Conseillers territoriaux des APS	Conseiller des APS	2	1		0		1	
Educateurs territoriaux des APS	Educateur des APS	10	6	Dont 1 à 17h30/35 et 2 à 28h/35	4	Dont 1 à 28h/35	0	
	Educateur des APS principal 2ème classe	8	8		0		0	
	Educateur des APS principal 1ère classe	7	5		2		0	
TOTAL		549	430		66		53	

7 - Prime de responsabilité

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

ADOPTER La prime de responsabilité des emplois administratifs de direction ainsi proposée. Une prime de responsabilité des emplois administratifs de direction peut être attribuée aux agents occupant les fonctions de Directeur Général des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre de plus de 10 000 habitants.

Cette prime est fixée à 15% maximum du traitement brut de l'agent.

Le versement de cette prime est interrompu lorsque le bénéficiaire n'exerce pas, pour quelque raison que ce soit, la fonction correspondant à son emploi, sauf en cas de congé annuel, congé pris dans le cadre d'un compte épargne-temps de maladie ordinaire, de maternité ou de congé pour accident de travail,.

Le Directeur Général Adjoint chargé de l'intérim du fonctionnaire défaillant peut, pendant la même période, se voir attribuer le bénéfice de cette prime dans les mêmes conditions.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

8 - Autorisation de recrutement d'un emploi de collaborateur de cabinet

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : MAJORITÉ

(Par 2 abstentions)
STEPHAN Alain
LE DILAVREC Nathalie

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

INSCRIRE au budget les crédits nécessaires pour permettre à Monsieur le Président l'engagement d'un collaborateur de cabinet.

Conformément à l'article 7 du décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales le montant des crédits sera déterminé de façon à ce que :

- d'une part, le traitement indiciaire ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du traitement correspondant à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité occupé par le fonctionnaire en activité ce jour,

- d'autre part, le montant des indemnités ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité et servi au titulaire de l'emploi fonctionnel.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

9 - Véhicule de fonction

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : MAJORITÉ

(Par 1 contre)
COADIC Marie-Laure

(Par 8 abstentions)
STEPHAN Alain
LE DILAVREC Nathalie
NEDELLEC Yves
PIEDALLU Anne-Françoise
LE MEN Françoise
LE ROI Christian
POCHAT Isabelle
BRIDET Catherine

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

ARRETER la liste des emplois pouvant être attributaires d'un véhicule de fonction par nécessité absolue de service, comme suit :

- Directeur(trice) Général(e) des Services
- Directeur(trice) de Cabinet

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

10 - Taxe d'aménagement 2021

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

MODIFIER A partir du 1er janvier 2021, les taux de taxe d'aménagement sur les secteurs et aux taux suivants :

Secteur	Communes	TAUX
1	BERHET ; COATA SCORN ; LANVELLEC ; MANTALLOT ; PLOUBEZRE ; PLOUGRAS ; PLOUNEVEZ ; MODEDEC ; PLOUZELAMBRE ; PLUFUR ; TREGASTEL ; TREGROM ; TREVEL ; TREVOU-TREGUIGNEC ; TREZENY	1,00%
2	CAMLEZ ; PLOUMILLIAU	1,50 %
3	CAVAN ; KERBORS ; KERMARIA-SULARD ; LANMODEZ ; LANNION ; LEZARDRIEUX ; LOGUIVY-PLOUGRAS ; LOUANNEC ; MINIHY-TREGUIER ; PENVENAN ; PLEUBIAN ; PLEUDANIEL ; PLEUMEUR-BODOU ; PLEUMEUR-GAUTIER ; PLOURET ; PLOUGRESCANT ; PLOUGUIEL ; PLOUNERIN ; PRAT ; QUEMPERVEN ; la ROCHE JAUDY (sauf secteur précisé ci dessous) SAINT-MICHEL-EN-GREVE ; SAINT-QUAY-PERROS ; TONQUEDEC ; TREDARZEC ; TREDUDER ; TROGUERY ; LE VIEUX MARCHE	1,80%
4	COATREVEN ; LANGOAT	2,00 %
5	PERROS-GUIREC ; PLESTIN-LES-GREVES ; PLOULECH ; PLUZUNET ; TREDREZ-LOCQUEMEAU	2,30%
6	CAOUENNEC-LANVEZEAC ; ROSPEZ ; LANMERN	2,70%
7	TREBEURDEN ; TREGUIER ; TRELEVERN	2,80%

CONSERVER Une taxe d'aménagement d'un montant de 5,00% sur un sous secteur de la commune de La Roche Jaudy (partie La Roche Derrien) : AD103 sur 60m à partir du chemin de Kerhamon ; AD104 en entier ; AD278 en entier ; AD279 en entier ; AD100 sur 50m à partir du chemin de Kerhamon ; AD99 sur 50m à partir du chemin de Kerhamon ; AD200 à partir chemin Kerhamon jusqu'à ligne prolongeant nu extérieur sud-ouest habitation existante ; AD95 à partir chemin Kerhamon jusqu'à ligne prolongeant nu extérieur sud-ouest habitation existante ; AD93 à partir chemin Kerhamon jusqu'à ligne prolongeant nu extérieur sud-ouest habitation existante.

PRECISER Que le reversement du produit de la taxe d'aménagement communautaire au profit des communes se fera sur la base du montant de l'équivalent de la taxe d'aménagement qui aurait été appliqué sur la commune aux taux suivants :

COMMUNE	TAUX
PLOUBEZRE ; PLOUGRAS ; PLOUNEVEZ-MOEDEC ; TREGASTEL ; TREVOU-TREGUIGNEC	0,20 %
PLOUMLLIAU	0,70 %
BERHET ; CAVAN ; COATA SCORN ; KERBORS ; KERMARIA-SULARD ; LANMODEZ ; LANNION ; LANVELLEC ; LEZARDRIEUX ; LOGUJY-PLOUGRAS ; LOUANNEC ; MANTALLOT ; MINIHY-TREGUIER ; PENVENAN ; PLEUBIAN ; PLEUDANIEL ; PLEUMEUR-BODOU ; PLEUMEUR-GAUTIER ; PLOUARET ; PLOUGRESCANT ; PLOUGUIEL ; PLOUNERIN ; PLOUZELAMBRE ; PLUFUR ; PRAT ; QUEMPEVEN ; LA ROCHE JAUDY (sauf secteur précisé ci dessous) ; SAINT-MICHEL-EN-GREVE ; SAINT-QUAY-PERROS ; TONQUEDEC ; TREDARZEC ; TREDUDER ; TREGROM ; TREMEL ; TREZENY ; TROGUERY ; LEVIEUX-MARCHE	1,00 %
LANGOAT	1,20 %
CAMLEZ ; PERROS-GUIREC ; PLESTIN-LES-GREVES ; PLOULECH ; PLUZUNET ; TREDREZ-LOCQUEMEAU	1,50 %
LANNMERIN ; ROSPEZ	1,90 %
COATREVEN ; TREBEURDEN ; TREGUIER ; TRELEVERN	2,00 %
CAOUENNEC-LANVEZEAC ;	2,70 %

APPROUVER Le reversement d'une taxe d'aménagement d'un montant de 5.00% sur un sous secteur de la commune de La Roche Jaudy (partie La Roche Derrien) : AD103 sur 60m à partir du chemin de Kerhamon ; AD104 en entier ; AD278 en entier ; AD279 en entier ; AD100 sur 50m à partir du chemin de Kerhamon ; AD99 sur 50m à partir du chemin de Kerhamon ; AD200 à partir chemin Kerhamon jusqu'à ligne prolongeant nu extérieur sud-ouest habitation existante ; AD95 à partir chemin Kerhamon jusqu'à ligne prolongeant nu extérieur sud-ouest habitation existante ; AD93 à partir chemin Kerhamon jusqu'à ligne prolongeant nu extérieur sud-ouest habitation existante.

DIRE Que le montant du reversement au profit des communes s'effectue au minimum sur une base annuelle. Les reversements seront imputés en section d'investissement, à l'article 10226 en dépenses pour la communauté d'agglomération et à l'article 10226 en recettes pour la commune.

EXONERER De la part communautaire les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable à hauteur de 100 % de leur surface.

DIRE Que ces dispositions sont reconduites de plein droit annuellement.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

11 - Taxe de séjour 2021

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

FIXER Les tarifs de la taxe de séjour applicables au 01/01/2021 aux 56 communes du territoire de la communauté d'agglomération « Lannion-Trégor Communauté », (à l'exception de la commune de Perros-Guirec).

Tarifs de la taxe de séjour applicables à compter du 1^{er} janvier 2021

Catégories d'hébergements	Tarif plancher	Tarif plafond	Tarif proposé
Palaces	0,70 €	4,20 €	1,50 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0,70 €	3,00 €	1,50 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,70 €	2,30 €	1,30 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,50 €	1,50 €	0,90 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,30 €	0,90 €	0,70 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,20 €	0,80 €	0,50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,20 €	0,60 €	0,40€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €		0,20 €

Hébergements en attente de classement ou sans classement hors hébergements listés dans le tableau ci-dessus	Taux mini	Taux maxi	Taux proposé
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements listés dans le tableau ci-dessus	1%	5%	4% plafonné à 1.50€ (tarif maxi voté par la collectivité)

12 - Proposition de Composition de Commission Intercommunale des Impôts Directs

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

APPROUVER La liste des membres titulaires et suppléants proposés ci-après.

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
PRENOM	NOM	COMMUNE	PRENOM	NOM	COMMUNE
JEAN JACQUES	LE NORMENT	PERROS GUIREC	RENE PIERRE	NEDELLEC	LANGOAT
CORINE	MERRER	COATREVEN	MARIE PIERRE	LE CARLUER	PLOUBEZRE
ANNIE	HEGARET	KERBORS	GERARD	KIRCHER	TREGUIER
ANDRE	JUGUET	KERMARIA SULARD	PATRICK	LE ROUX	PLUZUNET
ANDRE	COENT	PLOUZELAMBRE	ERIC	LE CREURER	COATASCORN
CEDRIC	SEUREAU	LANNION	ALAIN	NECANDRE	PENVENAN
EMILIE	ZEGANE	LOUANNEC	SANDRINE	PETIBON	TREMEL
MARCEL	LAFONTAINE	PLOUARET	JEAN FRANCOIS	LE GUEVEL	CAOUENNEC LANVEZEAC
SABRINA	DURAND	PLOUGRESCANT	JACQUES	MAINAGE	TREBEURDEN
YANN	KERGOAT	PLOUMILLIAU	GILDAS	MORVAN	TREDUDER
JEAN FRANCOIS	LE MIGNOT	PLOUNEVEZ MOEDEC	ANNIC	JEAN LELAY	CAMLEZ
NOEL	LE CORRE	PLUZUNET	ALAIN	RICHARD	TREZENY
JEAN YVES	CAVAN	PRAT	BRIGITTE	CARMILLAT	TRELEVERN
CHRISTIAN	LE ROI	MINIHY TREGUIER	YVAN	PASQUIOU	TROGUERY
ALAIN	LE BRIAND	PLEUDANIEL	GUILLAUME	COLIN	LA ROCHE JAUDY
MARIE LOUISE	DRONIOU	PLEUMEUR BODOU	RAYMOND	MORINIÈRE	PLESTIN LES GREVES
JOEL	PHILIPPE	TONQUEDEC	VINCENT	CADREN	TREDREZ LOCQUEMEAU
CLAUDIE	LALEUF	TREGASTEL	SERGE	HENRY	TROGUERY
JEAN PAUL	LE CANN	CAVAN	PIERRE	HUONNIC	PLOUGUIEL
JACQUES	TREMEL	QUEMPVERN	OLIVIER	HOUZET	SAINT QUAY PERROS

PRENDRE ACTE

Que les dix commissaires titulaires ainsi que les dix commissaires suppléants seront désignés in fine par le Directeur Départemental des Finances Publiques.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

➤ *Arrivée de Gaël CORNEC*

13 - Avance remboursable à la SEM Lannion Trégor - Modification de l'échéancier

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

ACCEPTER De modifier les futures échéances de remboursement de l'avance remboursable issue de la convention 5 du 6 novembre 2015 comme suit :

Rédaction antérieure

Article 5 :

- 500 000 € au 30 juin 2020
- 500 000 € au 31 décembre 2020
- 500 000 € au 30 juin 2021
- 500 000 € au 6 novembre 2021

Nouvelle rédaction

Article 5 :

- 500 000 € au 31 décembre 2021
- 500 000 € au 31 décembre 2022
- 500 000 € au 31 décembre 2023
- 500 000 € au 6 novembre 2024

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

14 - Tarifs - Réseau de chaleur

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

APPROUVER Les tarifs suivants pour le réseau de chaleur Monge/Branly :

R1 = 41,78€HT/MWh

R2 = 9,6 €HT/URF

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

15 - Prolongation de contrats doctoraux en raison de la crise sanitaire

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

AFFECTER La somme de 4 000 € pour le laboratoire IRISA de l'Université de Rennes 1 afin de prolonger la durée de la bourse doctorale CAROT de trois mois supplémentaires.

AFFECTER La somme de 4 000 € pour l'institut FOTON de l'Université de Rennes 1 afin de prolonger la durée de la bourse doctorale SPIROU de trois mois supplémentaires.

AFFECTER La somme de 2 666,67 € pour l'institut FOTON de l'Université de Rennes 1 afin de prolonger la durée de la bourse doctorale HYSIPOP de deux mois supplémentaires.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers.

PRECISER Que les crédits nécessaires à la prolongation des bourses SPIROU, CAROT et HYSIPOP sont inscrits au Budget Supplémentaire 2020 – Article 65737 / Fonction 23.

- *Arrivée de Denise PRUD'HOMM (retrait procuration à Xavier POUGNARD)*

16 - Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) sur les innovations territoriales dans le domaine éducatif : financement du projet et accord de consortium - période 2020-2025

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

- VALIDER** Le lancement opérationnel du projet dans le cadre de l'Appel à Projets destiné aux Territoires d'Innovation Pédagogique qui s'adresse uniquement aux Campus des Métiers et des Qualifications.
- ACCEPTER** Le principe du portage financier du Programme d'Investissement d'Avenir par l'Université de Rennes 1 après accord des partenaires.
- APPROUVER** Le montant total de la participation de Lannion-Trégor Communauté soit 340 000 € sur la période 2020-2025.
- VALIDER** Le principe de constitution d'un consortium entre les partenaires publics et privés du projet pour une durée de cinq année.
- AUTORISER** Le Président, ou son représentant, à signer l'accord de consortium ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre du projet.
- PRECISER** Que les crédits seront inscrits chaque année, au Budget Principal, selon la programmation des opérations retenues.

17 - Espace d'activités de Kergadic à Perros-Guirec : vente d'un terrain à la société ART'COAT

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

- ACCEPTER** Le principe de vendre à la société ART'COAT représentée par Monsieur Ronan KERANGOFF, ou toute personne physique ou morale qui la représentera, un terrain situé sur l'espace d'activités de Kergadic à PERROS-GUIREC, d'une contenance d'environ 1 000 m², au prix de 20,00 € le m² soit la somme de 20 000,00 € HT à laquelle s'ajoute la TVA au taux de 20% d'un montant de 4 000,00 € soit un prix TTC de 24 000,00 €.
- PRECISER** Que cette vente fera l'objet d'une délibération ultérieure du Bureau Exécutif de la Communauté d'Agglomération, après réception des différentes pièces constitutives du dossier (Avis des Domaines, document d'arpentage ...) et qu'elle ne sera conclue qu'après obtention des diverses autorisations notamment commerciales.
- AUTORISER** Son Président ou son représentant à la signature du compromis de vente ainsi que tout document à intervenir.
- PRECISER** Que les crédits sont inscrits Budget Primitif 2020 – Budget annexe Espaces d'activités – Antenne EA Kergadic – article 7015.

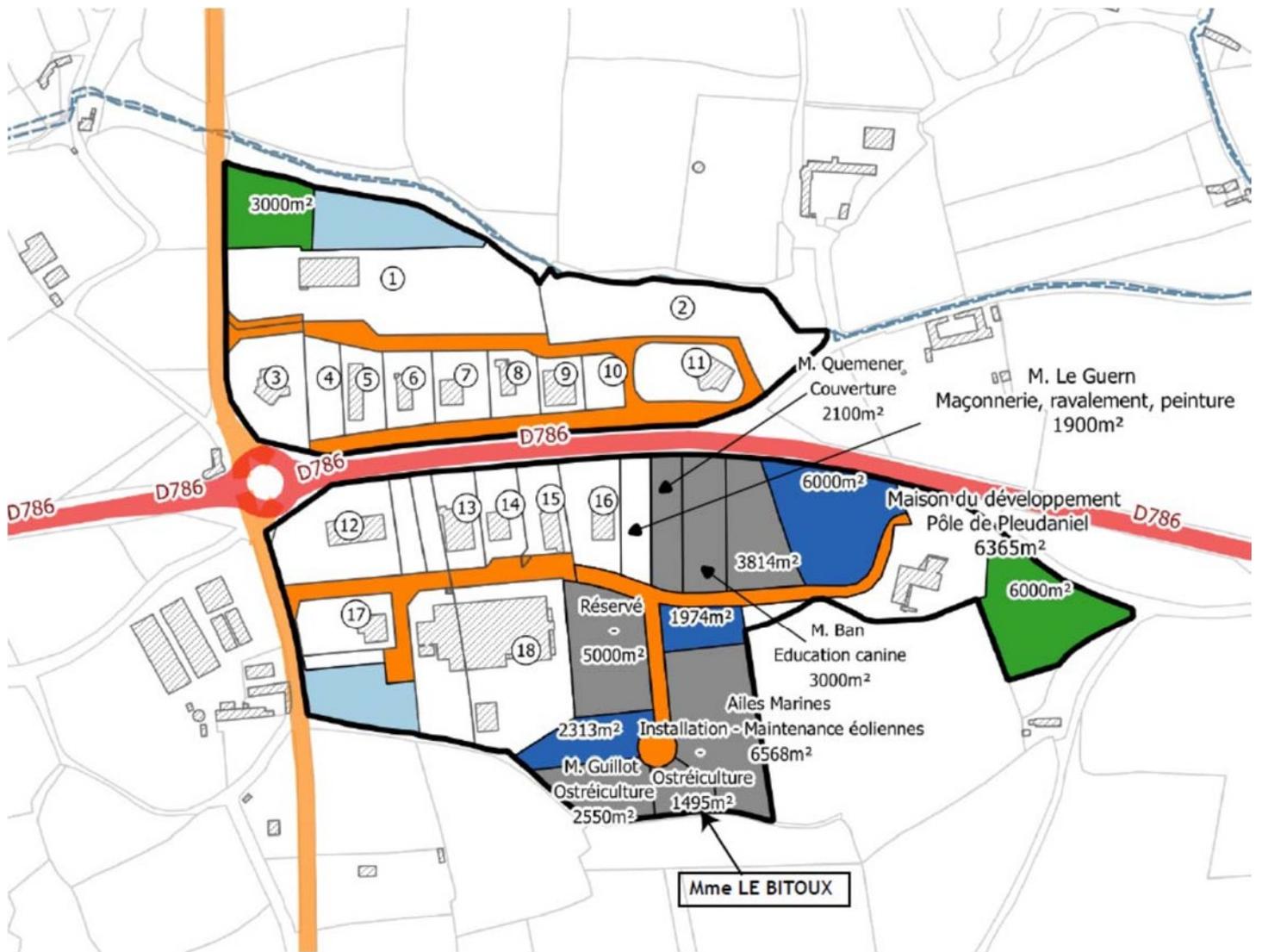


18 - Espace d'activités de Kerantour Sud à Pleudaniel : vente d'un terrain à Madame Marlène LE BITOUX

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

- ACCEPTER** Le principe de vendre à Madame Marlène LE BITOUX, ou toute personne physique ou morale qui la représentera, un terrain situé sur l'espace d'activités de Kerantour à PLEUDANIEL, d'une contenance d'environ 1 495 m², au prix de 20,00 € le m² soit la somme de 29 900,00 € HT à laquelle s'ajoute la TVA au taux de 20% d'un montant de 5 980,00 € soit un prix TTC de 35 880,00 €.
- PRECISER** Que cette vente fera l'objet d'une délibération ultérieure du Bureau Exécutif de la Communauté d'Agglomération, après réception des différentes pièces constitutives du dossier (Avis des Domaines, document d'arpentage ...) et qu'elle ne sera conclue qu'après obtention des diverses autorisations notamment commerciales.
- AUTORISER** Son Président ou son représentant à la signature du compromis de vente ainsi que tout document à intervenir.
- PRECISER** Que les crédits seront inscrits à un prochain document budgétaire – Budget annexe Espaces d'activités – Antenne EA Kerantour – article 7015.



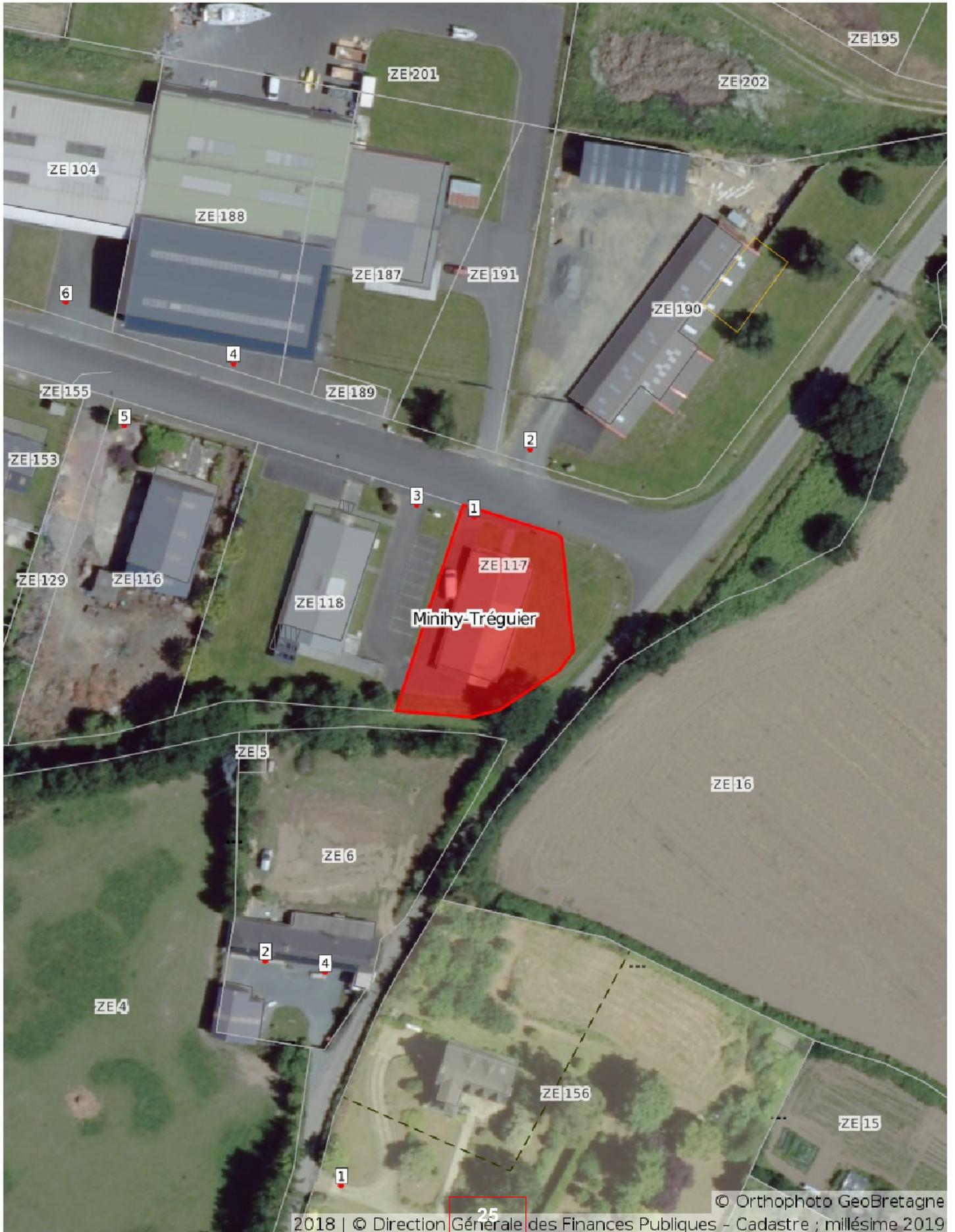
19 - Vente d'un atelier artisanal situé ZA de Convenant-Vraz à Minihiy-Tréguier à Monsieur Frédéric HERVE

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

- ACCEPTER** Le principe de vendre à Monsieur Frédéric HERVE, ou toute personne physique ou morale qui le représentera, un atelier artisanal d'une surface de 339 m² cadastré sur la parcelle ZE n°117 d'environ 1 000 m² pour un montant de 90 000,00 € HT.
- AUTORISER** Son Président ou son représentant, à la signature du compromis de vente, de l'acte de vente ainsi que tout document à intervenir sur ce dossier.
- PRECISER** Que les crédits sont inscrits au Budget supplémentaire annexe Immobilier Industriel Locatif 2020 – article 775.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2020 - COMPTE-RENDU



20 - Assainissement Non Collectif : Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2019**VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ****LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :****PRENDRE
ACTE**

Du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement Non Collectif pour l'année 2019, comme suit :

Moyens des services

Le service public d'Assainissement Non Collectif de Lannion-Trégor Communauté comprend 7,8 équivalents temps-plein technique, 4,9 équivalents temps-plein administratif et un responsable.

Celui du Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy comprend 2 équivalents temps-plein technique et 0,5 équivalent temps-plein administratif.

Activité

Les services ont poursuivi en 2019 leurs missions de :

- contrôles périodiques dits de bon fonctionnement,
- contrôles de conception et de réalisation des installations neuves et réhabilitées,
- contrôles dans le cadre de ventes immobilières,
- diagnostics des installations existantes.

Nombre de contrôles réalisés	LTC	CCCT	Total
- périodique	1 334	15	1 349
- conception	325	48	373
- réalisation	311	44	355
- ventes	400	28	428
- diagnostics	82	6	88

Indicateurs de performance

Conformément à l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, le rapport 2019 présente trois indicateurs de performance :

Le nombre d'habitants desservis par l'assainissement non collectif (D301.0) est estimé à 38 572 résidents pour 18 570 installations sur LTC et 4 660 résidents pour 1 977 installations sur l'ex-CCCT.

Au vu des éléments suivants :

- Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération sur l'ensemble des communes,
- Application d'un règlement de service public d'assainissement non collectif approuvé par délibération,
- Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations neuves ou réhabilitées depuis moins de huit ans,
- Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations,

L'indice de mise en œuvre du SPANC (D302.0) est de 110 pour LTC compte tenu de l'existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange et 100 pour le Syndicat Mixte des Eaux de Jaudy.

Le taux de conformité (indicateur P301.3) :

Sont considérées conformes les installations ayant été classées conformes lors du contrôle de réalisation ou lors des contrôles périodiques, de vente ou de diagnostic. Le taux de conformité est estimé à environ 40% sur LTC et à 53% sur l'ex-CCCT.

Aspects financiers 2019

L'équilibre financier du service est assuré par les redevances des usagers, par les subventions de l'agence de l'eau pour le conseil et l'accompagnement des propriétaires pour la réhabilitation de leurs installations.

Tarifs LTC

	Tarifs 2019
Redevance pour le contrôle de conception	114,80 €
Redevance pour le contrôle de réalisation	135,10 €
Redevance pour le contrôle de vente	200,15 €
Redevance pour le contrôle de diagnostic initial	125 €
Redevance d'entretien	41,15 €
Redevance de service	23,70 €/an
Frais administratifs	20 €
Frais de déplacement en cas d'absence à un rendez-vous de contrôle de vente	50 €
Redevance de service non fractionnée sans annuités versées	233,30 €
Redevance de service non fractionnée si annuités déjà versées	257 €

Tarifs ex-CCCT

Redevances	Tarifs 2019
Contrôle de conception	75 €
Contrôle de réalisation	55 €
Contrôle de vente	50 €
Contrôle de diagnostic initial	35 €
Contrôle périodique de bon fonctionnement	120 € 15 €/an

Bilan financier

La reprise des résultats antérieurs et la prise en compte des reports aboutit à un résultat global :

- pour LTC de 176 549,77 € en fonctionnement et 23 034,58 € en investissement,
- pour ex-CCCT de 88 745,16 € en fonctionnement.

21 - Assainissement Collectif : Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2019

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

**PRENDRE
ACTE**

Du rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Collectif de Lannion-Trégor Communauté, comme suit :

Moyens du service

Au 31 décembre 2019, le service Eau Assainissement comptait 113 agents, affectés pour 70 % de leur temps à l'assainissement collectif et pour 30 % à l'eau potable.

Le territoire compte 55 systèmes d'assainissement collectifs, avec des traitements variés (Boues activées, lagunage, physico-chimique, filtre planté...) qui sont exploités en régie pour 48 d'entre eux et délégation de service public pour les 5 autres.

Des conventions sont passées avec 25 communes qui réalisent une partie de l'exploitation ou de la gestion des espaces verts.

Le service assure en parallèle l'exploitation des installations d'eau potable du syndicat de la Baie, et des communes de Ploulec'h, Trédrez-Locquémeau, Pleumeur-Bodou, Ploubezre, Ploumilliau et Lannion.

Le linéaire de réseaux du territoire est d'approximativement 990km. Ce réseau est de type séparatif.

Indicateurs de performance

L'indice globale de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est de 92 sur 120.

Faits marquants 2019

- Travaux d'extension :
 - Deuxième tranche à Trédarzec
- Réhabilitation des réseaux :
 - Perros-Guirec : Réhabilitation du réseau EU de pont Hélé
 - Plestin les Grèves : résidence parc an Allée ; résidence Keramanan
 - Lannion : place Saint Yves
 - Lannion : Kerampichon
 - Saint Michel en Grève : côte de Bellevue
 - Trédrez Locquémeau : rue des bruyères
- Travaux sur les stations et postes :
 - Obtention des dérogations ministérielles à la loi Littoral pour Kerbabu (Trédrez-Locquémeau), Trévou-Tréguignec et Perros-Guirec, en cours d'instruction pour Saint-Michel-en-Grève
 - Renouvellement des arrêtés des STEP de Plufur et Lannion (Trégastel en cours d'instruction) et obtention des nouveaux arrêtés pour Pleumeur-bourg, Plounérin et La Roche Jaudy
 - Création du nouveau poste de relèvement de Pont-Couënnec.
 - Traitement UV à Trégastel, Louannec
 - Aménagements sur les postes de Nod Huel à Lannion, Linkin à Perros-Guirec, Kerguiniou à Penvénan...

Chiffres clés :

Au 31 décembre 2019, le service public d'assainissement collectif dessert environ 47 300 abonnés et a collecté environ 3 380 000 m³ d'eaux usées.

Aspects financiers

En 2019, les redevances varient, pour un foyer qui consomme 75 m³ par an (consommation moyenne sur le territoire communautaire), de 1,33€ TTC à

4,40€ TTC par m³ hors redevance de modernisation perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau. Le montant de la redevance est déterminé commune par commune, de façon à assurer le financement du plan pluriannuel d'investissement et les coûts d'exploitation de chacune.

Les redevances perçues au titre de l'année 2019 s'élèvent à 9 736 413,33€HT (8 812 559,26€HT en 2018)

Le montant des investissements réalisés en 2019 s'élève à 8 627 969,44€HT, dont :

- Travaux sur réseaux : 4 850 184,49€
- Travaux sur stations et Postes de relèvement : 2 850 765,37€
- Etudes : 353 046,45€

Le remboursement au cours de l'exercice :

- En intérêt : 881 802,67€ (907 612,61€ en 2018)
- En capital : 1 925 123,56€ (1 893 258,47€ en 2018)

Le montant de la dotation aux amortissements est de 4 546 313,51€ (4 351 653,40€ en 2018)

Bilan financier (en €) :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT 2019	RESULTAT REPORTE 2018	SOLDE RESTES A REALISER	SOLDE CUMULE 2019
Fonctionnement	15 026 556,50	16 028 917,48	1 002 360,98	3 831 371,07		4 833 732,05
Investissement	11 759 005,77	8 981 864,93	-2 777 140,84	-699 577,82	-477 922,69	-3 954 464,35
Cumul	26 785 562,27	25 010 782,41	-1 774 779,86	3 131 793,25	-477 922,69	879 090,70

22 - Assainissement Collectif : Rapports annuels des délégués.

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

**PRENDRE
ACTE**

Des rapports annuels des délégués.

A la suite de certaines communes, Lannion-Trégor Communauté délègue l'exploitation de quelques uns de ses systèmes d'assainissement à des prestataires, dans le cadre de marchés de délégation de service public.

Il s'agit, en 2019, des communes de Lézardrieux, Pleubian, Prat, Loguivy-Plougras et Trézény, par des prestataires. Les prestataires et les dates prévues des fins de contrats sont les suivantes :

Communes	Déléataires	Dates des fins de contrats
LEZARDRIEUX	Véolia	31/12/2024
LOGUIVY-PLOUGRAS	SAUR	31/12/2025
PLEUBIAN	Véolia	31/12/2024
PRAT	SAUR	31/12/2021
TREZENY	SUEZ	31/12/2020

L'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le délégataire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de délégation de service public qui lui a été confié.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication au Conseil Communautaire.

Cette communication vise à renforcer la transparence de l'information dans la gestion des services publics locaux.

Les indicateurs qui y sont présentés sont d'ordre technique et financier.

- Les indicateurs techniques concernent les variations sur les valeurs de traitement des eaux usées, la gestion des eaux de collecte et les travaux effectués.
- Les indicateurs financiers se rapportent aux modalités de tarification, aux éléments relatifs au prix du mètre cube d'eau, aux explications des évolutions tarifaires, aux recettes d'exploitation aux montants financiers des travaux réalisés et programmés.

Le tableau suivant reprend quelques données indicatives de ces rapports :

Communes	Nbre abonnés 2019	Linéaire de réseaux	Volumes traités à la STEP (m3)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (sur 120)	Prix au m3 TTC (facture de 75m3) Parts fermière + communautaire hors redevance Agende de l'Eau
LEZARDRIEUX	807	14,000 km	80449	75	3,91 €
LOGUIVY-PLOUGRAS	145	2,895 km	12148	75	4,24 €
PLEUBIAN	1435	32,000 km	239695	74	3,30 €
PRAT	300	7,217 km	70546	30	3,25 €
TREZENY	99	2,45748 km	7558	NC	3,76 €

Principaux investissements 2019 :

Lézardrieux :

- Renouvellement de canalisations au port et au Yacht Club
- Extension du réseau rue du Grand Cardinal

Pleubian :

- Renouvellement de canalisations au bourg
- Extension du réseau rue des Prés

Ils sont consultables à la Direction du service Eau Assainissement.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux a été consultée le 22 septembre 2020 et a émis un avis à ces rapports.

➤ **Départ de Patrice KERVAON (donne procuration à Eric ROBERT)**

23 - Approbation du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Caouënnec-Lanvézéac

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

APPROUVER Le zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Caouënnec-Lanvézéac.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

24 - Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité des services de transports de Lannion-Trégor Communauté

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

**PRENDRE
ACTE**

du rapport d'activités 2019 du service Transports et Mobilités de LTC, comme suit :

1. Les lignes régulières

Les lignes régulières urbaines A, B, C, F et Macareux, et interurbaines 30, D et E ont transporté en 2019 1 430 000 passagers.

Dépenses : 1 468 050 € HT

Recettes (ventes de titres) : 116 096 € HT

Subventions et Attributions de compensation (Région, communes) : 662 887 € HT

2. Les transports scolaires

LTC a organisé le transport scolaire de 3 850 enfants en 2019, sur les lignes A, B, C et F de Lannion, sur les lignes inter-urbaines 30, D et E et sur 50 circuits scolaires desservant tous les collèges et lycées du territoire.

Dépenses : 1 912 953 € HT

Recettes (vente d'abonnements) : 378 360 € HT

Recettes (Facturation AO2 et Subvention Région) : 1 561 935 € HT

3. Les Transports A la Demande

Allô TILT : 2 096 trajets effectués

Dépenses : 35 135 € HT

Recettes (ventes de titres) : 2 500 € HT

Coût à la charge de LTC : 15,57 € HT / trajet

Taxi TILT : 5 383 trajets effectués

Dépenses : 97 427 € HT

Recettes (ventes de titres) : 17 519 € HT

Coût à la charge de LTC : 14,84 € HT / trajet

Mobili TILT : 6 686 trajets effectués

Dépenses : 193 243 € HT

Recettes (ventes de titres) : 31 794 € HT

Coût à la charge de LTC : 24,15 € HT / trajet

4. Les transports spéciaux d'enfants

Vers les piscines :

Les écoles primaires adressent leurs réservations pour les transports d'enfants vers les piscines à LTC, qui réserve le transport et paie directement la facture auprès du transporteur. LTC refacture ensuite 23 € TTC par déplacement aux communes.

En 2019, la participation de LTC à ces transports, du ressort des communes, s'est élevée à 74 503 € HT.

Hors piscine :

Les communes réservent les transports et paient directement le transporteur. Une fois par trimestre, les communes présentent un décompte à LTC. LTC reverse 10% du coût engagé par les communes.

En 2019, la participation de LTC à ces transports, du ressort des communes, s'est élevée à 13 274 € HT.

5. Événements 2019

L'année 2019 a été marquée par :

- la mise en service du MACAREUX sur 4 communes,
- la distribution aux abonnés scolaires de Gilets de Haute Visibilité (GHV), appuyée par des interventions régulières du service dans les établissements scolaires du territoire,
- par la mise en place du dispositif d'informations voyageurs PYSAE à bord de l'ensemble des véhicules des lignes régulières,

- le renouvellement du pelliculage pour l'ensemble des véhicules des lignes régulières,
- un renouvellement du mobilier urbain avec la pose de 63 nouveaux abris répartis sur le territoire,
- l'acquisition de 100 VAE pour compléter la flotte des Velek'tros et de 10 Scooters électriques dans le cadre d'un dispositif élargi aux mobilités dédiées à l'emploi
- une expérimentation du covoiturage domicile/travail sur le Technopôle Pégase, en partenariat avec l'ensemble des entreprises
- la réalisation du diagnostic du futur Schéma Directeur Communautaire des aménagements cyclables.

6. La commission de travail

La commission n°4 « Habitat, cadre de vie, foncier, et déplacements » s'est réunie 6 fois en 2019.

7. Les moyens

Personnel : Le service Transports compte 27.2 agents en 2019.

Véhicules : 7 bus, 3 cars, 2 minibus, 5 véhicules TPMR, 3 véhicules légers

Une part importante des services de lignes régulières (lignes 30, D et E, Macareux, lignes de marchés) et tous les transports scolaires sont réalisés par des prestataires dans le cadre de marchés de transport.

Le Versement Transport (VT) concourt à l'équilibre du budget Transports, en complément des titres achetés par les usagers qui couvrent environ 10 % des dépenses du budget.

8. Les perspectives pour 2020

- Réalisation d'un diagnostic de sécurisation des points d'arrêts scolaires,
- Modification des circuits scolaires sur Lannion liés au nouveau collège Le Goffic,
- Poursuite des actions de sensibilisation et de prévention de la sécurité en transports scolaires,

Mise en place d'une navette électrique en Cœur de Ville à Lannion (Lannion 2030),

- **Transports à la demande** : renouvellement de 2 véhicules Mobili TILT et prise de l'ensemble des réservations Taxi TILT par la Plateforme Relation Usagers,

- **Nouvelles mobilités** :

- Achat de 100 VAE supplémentaires pour un dimensionnement du parc à 300 VAE
- Achat de 5 scooters électriques
- Acquisition d'un nouveau logiciel de planification pour la gestion de la flotte
- Extension de l'expérimentation de covoiturage Domicile / Travail KLAXIT à d'autres pôles du territoire, en parallèle du développement du covoiturage avec le dispositif OuestGO
- Finalisation du Schéma Directeur Communautaire des aménagements cyclables
- Début de l'élaboration d'un nouveau Plan de Mobilité, conjointement avec le PCAET et le PLUi-H

➤ *Interruption de séance à 20h02 pour donner la parole au Cabinet Lavigne*
➤ *Reprise de la séance à 20h15*

25 - Pont aval sur le Léguer à Lannion : état d'avancement du projet et définition des modalités de concertation

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : MAJORITÉ

(Par 1 contre)
STEPHAN Alain

(Par 1 abstention)
LE DILAVREC Nathalie

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

SOUMETTRE Le projet de Pont Aval sur le Léguer à Lannion à une concertation préalable.

APPROUVER Les modalités de concertation suivantes :

- mise à disposition du public au siège de LTC (aux jours et heures habituels d'ouverture au public) d'un dossier de présentation du projet de Pont Aval sur le Léguer à Lannion et d'un registre permettant de recueillir les observations et propositions du public ;
- mise à disposition du dossier de présentation du projet de Pont Aval sur le Léguer à Lannion pendant toute la durée de la concertation sur le site internet de Lannion-Trégor Communauté (<http://www.lannion-tregor.com>) ;
- présentation en conseil municipal de Lannion ;
- réunion publique sous un format à déterminer en fonction du contexte sanitaire ;
- le public pourra également faire part de ses observations et contributions au Président de Lannion-Trégor Communauté par voie postale à l'adresse suivante : Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge CS 10761 22307 LANNION Cedex ou par courrier électronique à l'adresse plu@lannion-tregor.com ;
- démarrage de cette concertation au 4ème trimestre 2020 ;
- des réunions d'information des riverains du projet seront organisées tout au long de l'avancement du projet ;
- publication d'un avis informant le public au moins 15 jours avant le début de la concertation préalable, par voie dématérialisée sur le site internet de Lannion-Trégor Communauté (<http://www.lannion-tregor.com>), et par voie d'affichage au siège de Lannion-Trégor Communauté, en mairie de Lannion et sur le lieu du projet. Cet avis précisera les dates de début et de fin de la concertation et les modalités de participation du public.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

PRECISER Que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2020 et suivants / budget Principal / articles 2031, 2111 et 2315 / fonction 822.

26 - Rapport d'activité 2019 du service public de chauffage urbain porté par la régie "Réseaux de chaleur"

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

PRENDRE ACTE du rapport annuel 2019 du Service Public de Chauffage Urbain porté par la Régie « Réseaux de chaleur de LTC », comme suit :

Les données générales sur les réseaux de chaleur sont les suivantes :

- un réseau de chaleur transporte et distribue de l'eau chaude de la chaufferie jusqu'aux échangeurs des sous-stations des bâtiments desservis, avec au minimum 2 abonnés différents,
- LTC a la compétence de construction et gestion de chaufferies et réseaux de chaleur d'intérêt communautaire,
- peuvent être déclarés d'intérêt communautaire les réseaux alimentés à plus de 50 % par du bois énergie, ou s'ils sont créés dans des zones d'intérêt communautaire ;

Les faits marquants de 2019 sont :

- chaufferie bois de Ploumilliau : inauguration du site en mai,
- chaufferie bois du centre hospitalier de Lannion : présentation du schéma directeur pour l'extension au quartier Rive gauche, travaux importants de mise aux normes de la chaufferie avec un arrêt technique de la chaufferie bois de plusieurs mois,
- chaufferie bois de La Roche-Derrien à La Roche-Jaudy : validation finale de la commune en décembre,
- chaufferie bois de Monge/Branly : démarrage des travaux avant l'été,
- chaufferie bois du Technopôle Lannion-Trégor : présentation des conclusions de l'étude de faisabilité aux abonnés potentiels au printemps, suivie d'une déclaration d'intérêt communautaire en avril,
- chaufferie bois de Tréguier/Minihy-Tréguier : réunion publique en mars, suivie d'une concertation pour une implantation modifiée,

Les chiffres clés de 2019 sont :

- 2 installations en service,
- 5 abonnés,
- 1,991 km de réseaux de chaleur,
- 1 526 Tonnes de bois vert et 210 Tonnes de bois sec consommées,
- 6660 MWh vendus sur 2 réseaux,

Les données financières 2019 sont :

- la TVA à 5,5 % (20 % pour les énergies fossiles),
- la répartition du R2 se fait désormais selon les URF (Unité de Répartition forfaitaire),
- le Compte Administratif légèrement positif en fonctionnement :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 404 470,38	= G+H+K 427 255,71	22 785,33
	Section d'investissement	= B+D+F 1 925 665,54	= H+J+L 2 505 806,41	580 140,87
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 2 330 135,92	= G+H+I+J+K+L 2 933 062,12	602 926,20

Les perspectives pour 2020 sont :

- terminer les travaux de construction de la chaufferie bois de Lannion (Monge/Branly),
- lancer les travaux de construction des chaufferies bois de La Roche-Jaudy, Trestel et Tréguier/Minihy-Tréguier,
- lancer les études de maîtrise d'œuvre des chaufferies bois de Loguivy-Plougras et du Technopôle Lannion-Trégor,
- réaliser l'étude de faisabilité pour un projet d'extension de chaufferie bois à Lannion (Ti Dour/Park Névez) ;

27 - Schéma directeur de l'extension du réseau de chaleur du centre hospitalier au quartier Rive Gauche de Lannion

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

ADOPTER

Le Schéma Directeur pour l'extension du réseau de chaleur du centre hospitalier aux quartiers Rive Gauche, Penn Ar Ru et Nod Huel de Lannion, comme suit :

- extension possible au quartier de rive gauche de Lannion à court terme (5 ans) et potentiellement aux secteurs de Penn Ar Ru (habitat vertical) et de Nod Huel à l'échéance de 10-15 ans,
- 2,1 kml supplémentaires de réseaux de chaleur desservant une quinzaine de nouvelles structures (Fondation bon sauveur, Résidence Kergomar, logements de gendarmerie, école primaire de Penn Ar Ru, école maternelle de Penn Ar Ru, logements collectifs de Penn Ar Ru, Foyer Jeunes Travailleurs, auberge de jeunesse, restaurant universitaire (CROUS), ENSSAT 1, 2 et 3, centre socioculturel et médiathèque, EHPAD Sainte Anne, Résidence Haute rive, et futurs bâtiments de Nod Huel,

- un besoin utile supplémentaire estimé à 5 450 MWh,
- une consommation annuelle supplémentaire estimée à 2 160 tonnes de bois vert ,
- un investissement estimé à 2 932 000 € HT (hors réseau secondaire), financé par le Fonds Chaleur à hauteur de 1 287 000 € HT soit 44 % ;

28 - Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de collecte des déchets

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

**PRENDRE
ACTE**

du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés.

RAPPORT ANNUEL 2019 PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



Partie 1 - Les indicateurs techniques

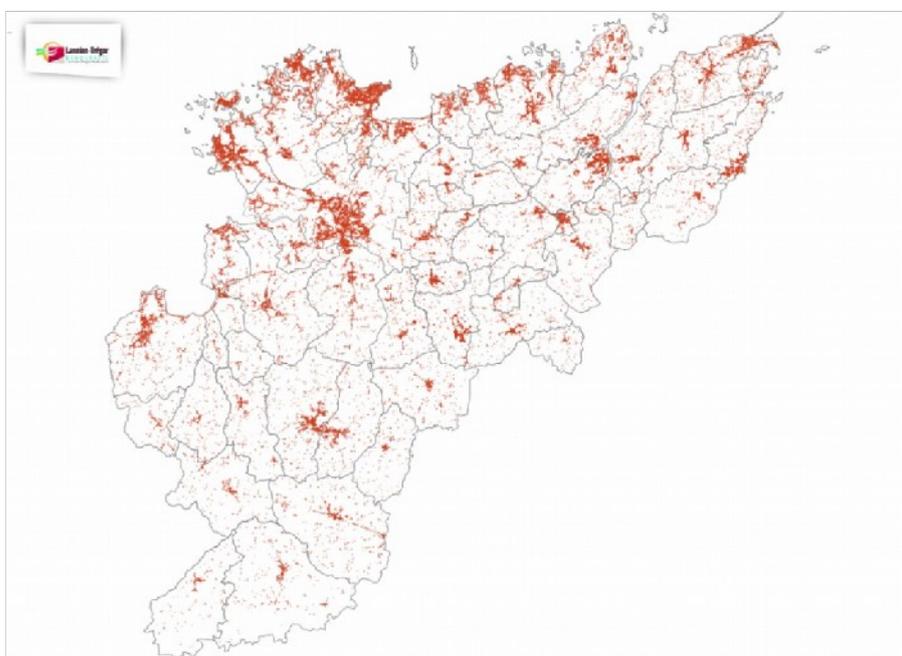
1- Le territoire et le service :

Lannion Trégor Communauté (LTC) représente au 1^{er} janvier un territoire de 57 communes¹ et une superficie de 919 km². Sa population municipale totale s'élève à 103 730 habitants et une population DGF de 119 145 habitants.

LTC assure en Régie la compétence d'élimination des Déchets Ménagers et Assimilés pour 48 communes, soit 96 779 habitants et 111 903 habitants au sens DGF (population INSEE majorée d'un habitant par résidence secondaire). LTC délègue au SMICTOM Menez Bré la compétence de collecte sur 16 communes à cheval sur le territoire de LTC (9 communes) et Guingamp Paimpol Agglomération (GPA) (7 communes).

Le territoire est constitué de 68 229 logements (chiffres S.C.O.T. 2016), dont 84.4% de maisons individuelles.

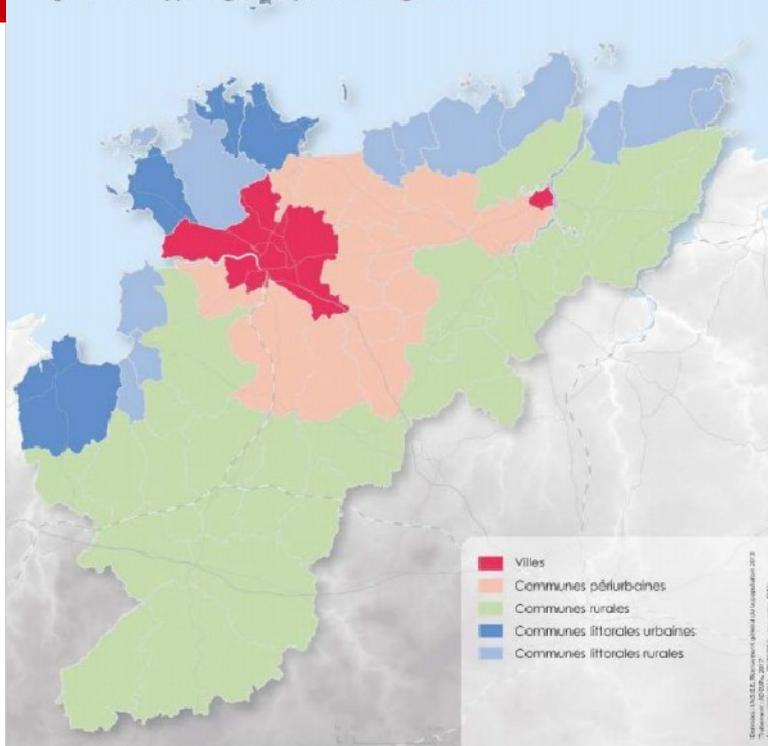
Le positionnement géographique du parc logement



Le territoire de LTC est composé de 22% de résidences secondaires et de 7,5 % de logements vacants. La frange littorale concentre la majeure partie des résidences secondaires avec des communes dépassant le seuil de 50%.

¹ Création de la commune nouvelle de La Roche-Jaudy au 1er janvier 2019

Figure 1. La typologie du parc de logements



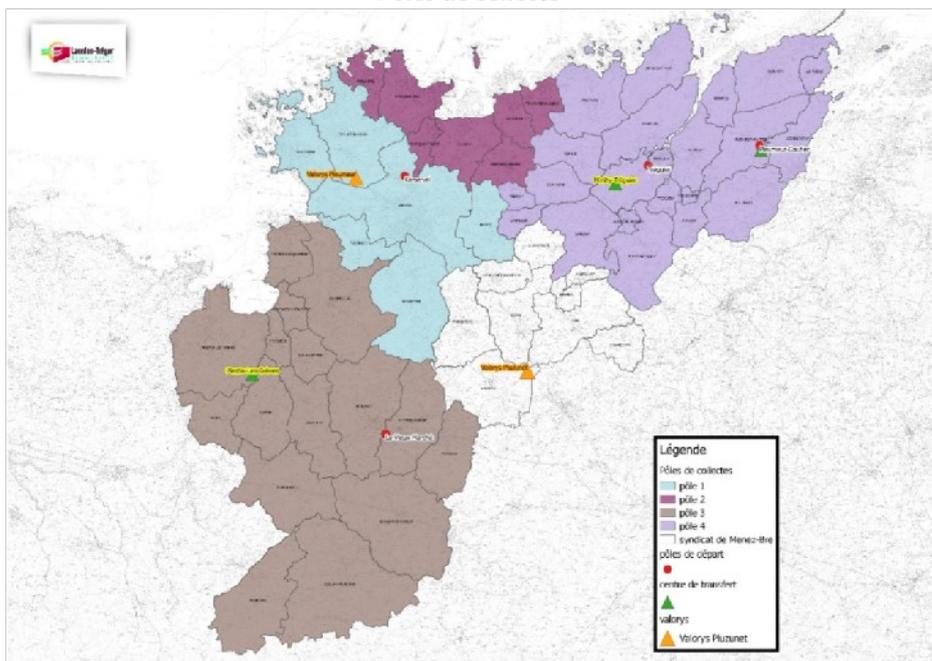
1.1 Organisation du service de collecte :

1.1.1 La collecte des déchets

Le service public de gestion des Déchets Ménagers et Assimilés de LTC est organisé en 4 pôles :

- Le pôle de Lannion
- Le pôle de Perros-Guirec
- Le pôle de Plouaret/Plestin-les-Grèves
- Le pôle de Minihiy-Tréguier/Lézardrieux

Pôles de collecte



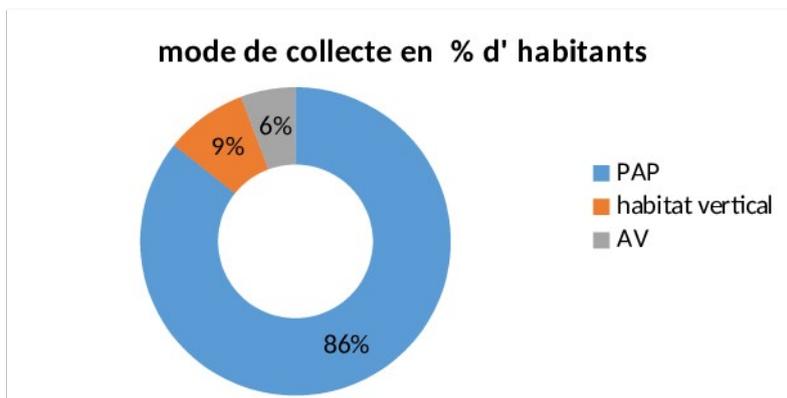
La Population desservie et le taux de variation annuel :

La population desservie est de 93 346 habitants (population municipale source SIRENE) au 1^{er} Janvier 2019. Elle était de 93 439 habitants en 2018 soit une diminution de 0,1%.

Mode de collecte :

	Collecte en porte-à-porte	Collecte en apport volontaire
Ménages	80 046 habitants desservis	5 300 habitants desservis
Ménages en habitat collectifs	8 000 habitants desservis	
Bénéficiaires non ménages	2 217 professionnels et collectivités	

Répartition des modes de collecte :



RETRITEX a mis en place un maillage de 58 bornes de collecte du textile qui a permis la collecte de 324 tonnes de vêtements en 2019 et 309 tonnes en 2018.

Sur l'ensemble du territoire de LTC, le mode de collecte principal est la collecte en porte à porte.

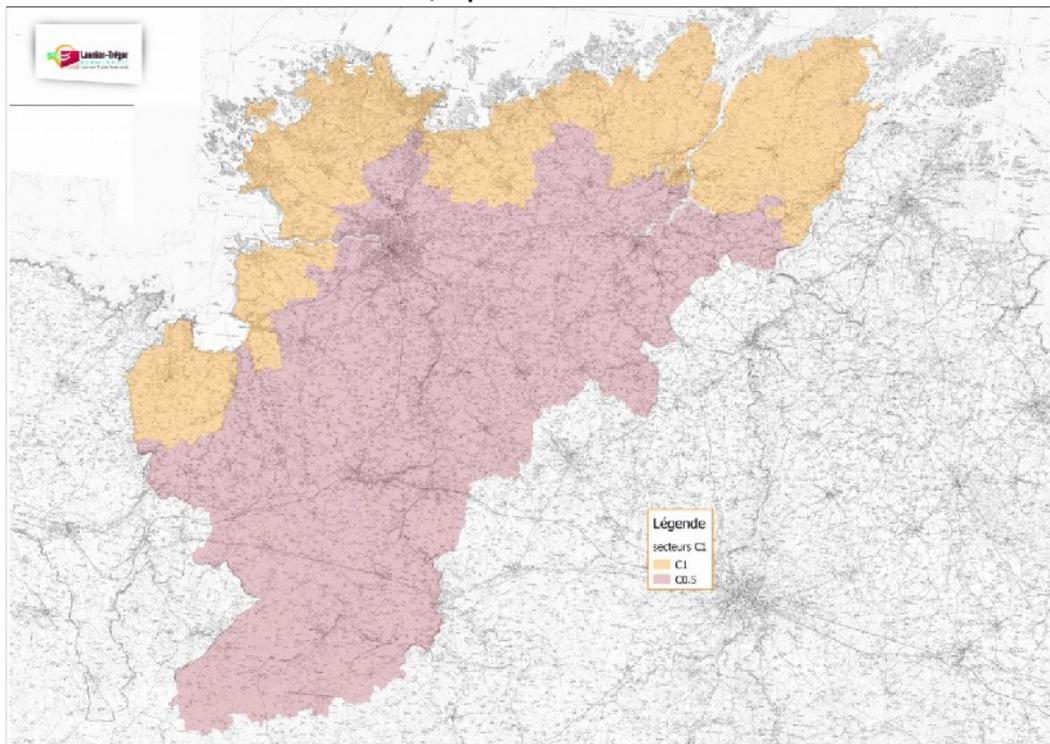
FREQUENCE DES COLLECTES		porte à porte particuliers	points d'apport volontaire	porte à porte professionnel	collectes d'été zone côtière	Déchèteries
ORDURES MENAGERES		✓ 2 fois par mois en bacs	✓ bourg et zones touristiques		✓ 1 fois par semaine zones touristiques	
MONOFLUX		✓ 2 fois par mois en bacs	✓ bourg et zones touristiques			✓ en caisson
ENCOMBRANTS (tout venant)		✓ 1 fois par trimestre				✓ en caisson
CARTON BRUN				✓ 1 fois par semaine		✓ en caisson à fente
BIODECHETS		✓	compostage des ordures ménagères (TMB) [traitement mécano biologique]			
VERRES			✓ 438 PAV			

Sur le territoire collecté par le service, 86% des usagers disposent de 2 bacs et sont collectés en alternance OMR et MONOFLUX, une fois par quinzaine.

Les 8% d'usagers en habitat vertical, disposent principalement de colonnes d'apports volontaires en pied d'immeuble et les 6% de l'habitat rural (hors bourg et gros lieux-dits), au sud du territoire, sont en apport volontaire en bac 750 litres bi-flux en « bout d'impasse ».

Sur la période estivale, les usagers de la frange côtière du territoire disposent d'une collecte OMR hebdomadaire (C1), soit 30 860 foyers sur un total de 52 393 foyers.

Les fréquences de collecte



Pour les producteurs professionnels, la fréquence de collecte en C1 est majoritaire et peut monter jusqu'à du C3 (3 fois/semaine). Elle est adaptée à la typologie des professionnels, l'espace d'accueil pour les contenants et le caractère saisonnier ou pas de l'activité.

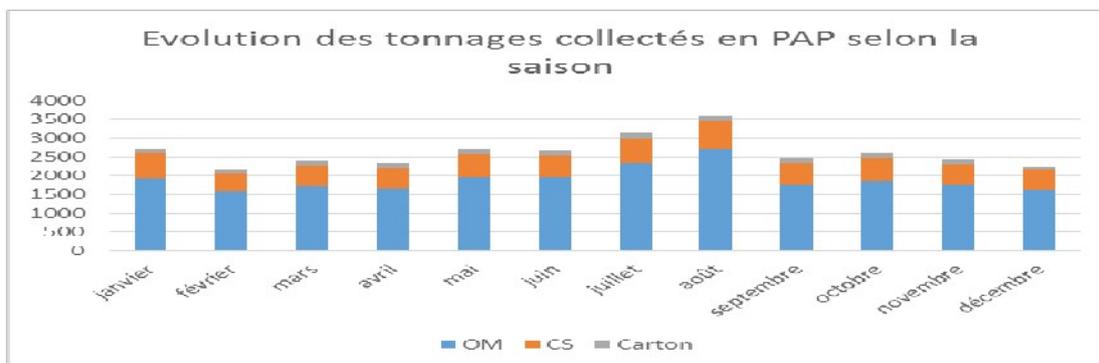
Les très gros producteurs (supermarché et hôpitaux) sont équipés en caissons compacteurs, pour un total de 1 173 Tonnes d'OMR collectées en 2019.

Les camions « Amplirol » ont effectués 1175 rotations de caissons pour 3 720 tonnes de déchets collectés (dont les OMR 1 173t des très gros producteurs)

Pour 800 professionnels et équipements publiques, une collecte des cartons bruns est organisée, en complément de la collecte OMR.

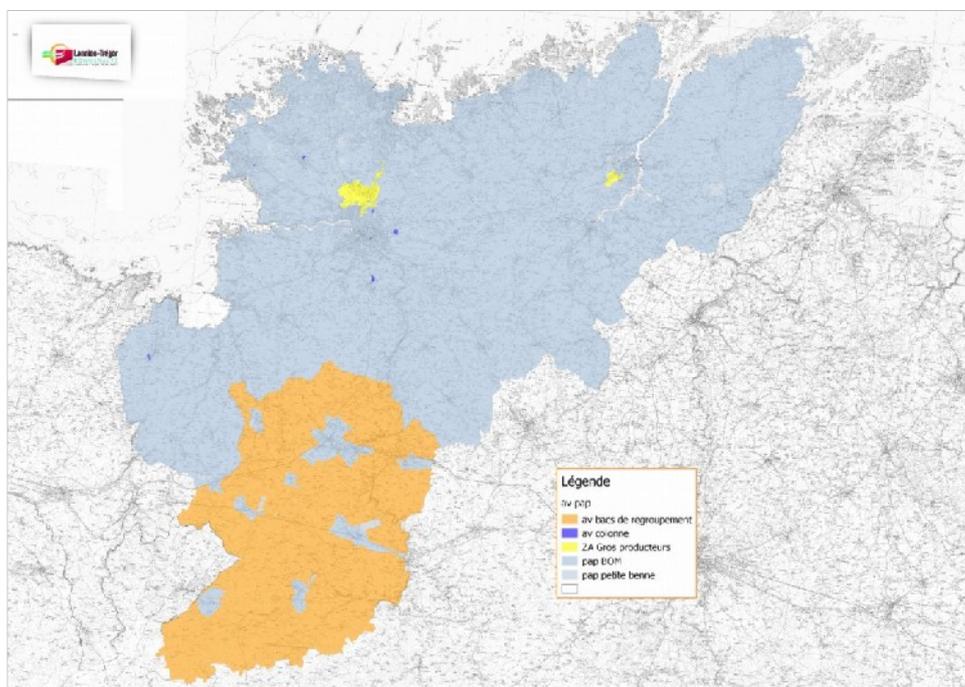
Types de professionnels	Nombre de points de collectes
Collège lycée	25
Hôpitaux, cliniques, EHPAD	30
Équipements communaux (école, mairie...)	305
Sites à vocation touristique	51
Immeubles en bacs	200
Pros (en dehors des centres bourg)	1606

Caractéristiques du PAP	OMR particuliers	OMR gros pros	Recyclables secs	Cartons bruns
Population desservie	85 346 h	2 217 pros	85 346 h	800 pros
Distances parcourues pour la collecte	143 165 km	89 967 km	136 168 km	35 048 km
Couleur du bac concerné	Couvercle gris 240 l	Couvercle gris (340 l -750 l)	Couvercle jaune 240 l	Couvercle bleu (340 l -750 l)
Tonnages collectés	16 530 t	6 113 t	7 174 t	948 t



Dans la partie sud du territoire, LTC assure la collecte des centres bourgs en « Porte à Porte » et la partie campagne en « apport volontaire » (AV), avec un maillage de 282 points de regroupements constitués de bacs 750L pour les ordures ménagères résiduelles et le monoflux.

Modes de collectes en apports volontaire (AV) et porte à porte (PAP)



En complément de la collecte en porte-à-porte et principalement sur sa frange littorale, LTC propose un maillage de 463 Eco-points (308 points en accès libre et 155 points réservés à des immeubles, résidences pavillonnaires ou des structures professionnelles, soit l'équivalent de 8 000 foyers).

Ils sont constitués de 54 points de colonnes enterrées et de 409 colonnes aériennes, dont :

Points équipés
Du sélectif : 229 points

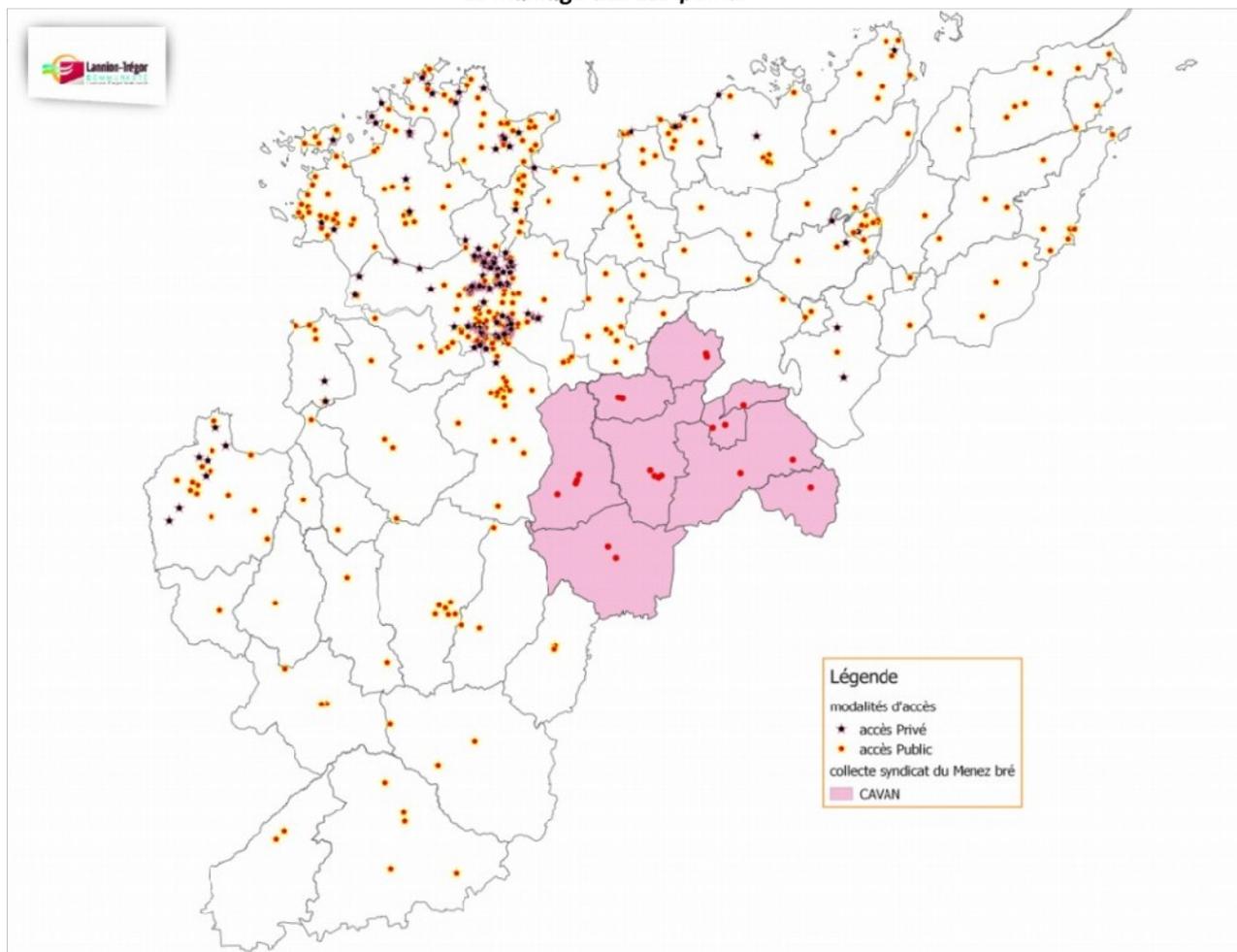
- Des ordures ménagères : 166 points

La fréquence de collecte diffère suivant les flux. Majoritairement en C1 pour les ordures ménagères et C0.5 pour les recyclables secs. Elle s'échelonne de C1 à C10 pour le verre en fonction du positionnement et de la fréquentation des points.

En 2019, le service a installé 8 nouveaux points de colonnes enterrées ce qui porte à 54 le nombre d' éco points équipés.

Caractéristiques AV (en colonne)	OMR particuliers	OMR gros producteurs	Recyclables secs	Verre
Population desservie	8 000 h	12	8 000 h	93 346 h
Distances parcourues pour la collecte	34 283 km	5 500 km	30 531 km	25 100 km
Type de colonne concerné	Aérienne et enterrée	aérienne	Aérienne et enterrée	Aérienne et enterrée
Tonnages collectés	2004 t	457 t	1066 t	4 733 t

Le maillage des éco-points



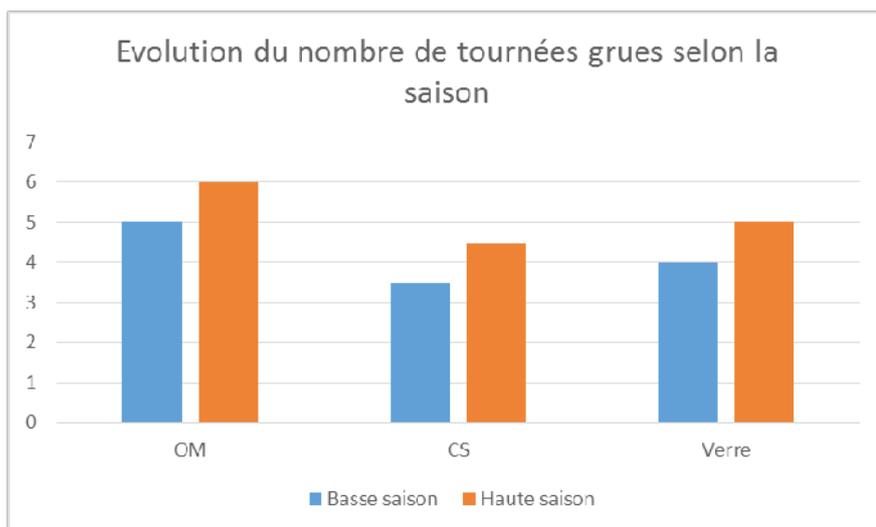
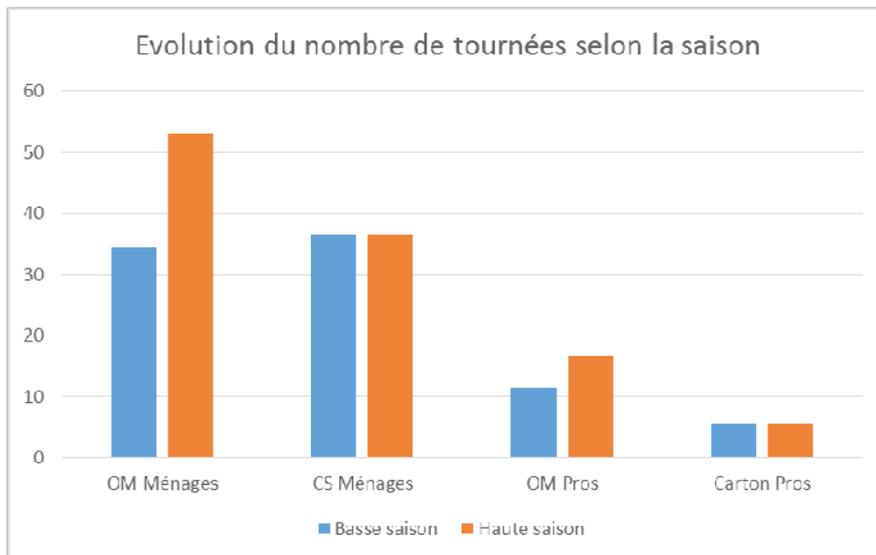
Le dépôt communautaire de Kerserve concentre les pôles de Lannion et de Perros-Guirec :

- 11 départs de camion BOM par jour (54 tournées/semaines)
- 3 départs de camion grue et de camions ampiroll pour la collecte des caissons (collecte AV des OM, verre, collecte sélective et caissons des entreprises)
- Les 3 départs d'entretien des écopoints
- Les livraisons de bacs

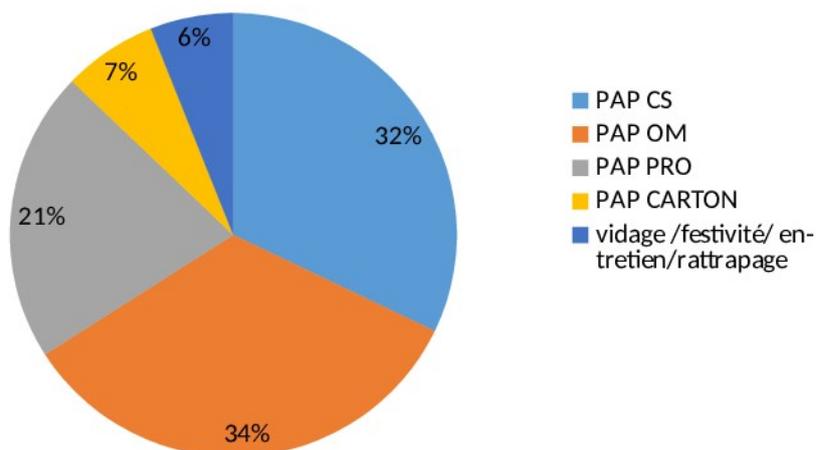
Et pour les autres pôles de collecte :

- Plestin-Plouaret : le pôle de départ est situé à Vieux-Marché avec 3 départs de camion (12 tournée/semaines)
- Minihy-Tréguier/Lézardrieux : un pôle de départ est situé à Minihy-Tréguier avec 3 départs de camion (15 tournées/semaine), 1 camion grue - ampiroll et un départ de camion a lieu depuis la déchetterie de Pleumeur-Gautier (5 tournées/semaine)

Ces moyens sont renforcés en saison estivale avec 5 départs de camions supplémentaires, soit 20 tournées supplémentaires sur 9 semaines de BOM et 2 tournées de grue.



répartition du kilometrage BOM/ flux



Répartition des kilomètres parcourus par les BOM ²

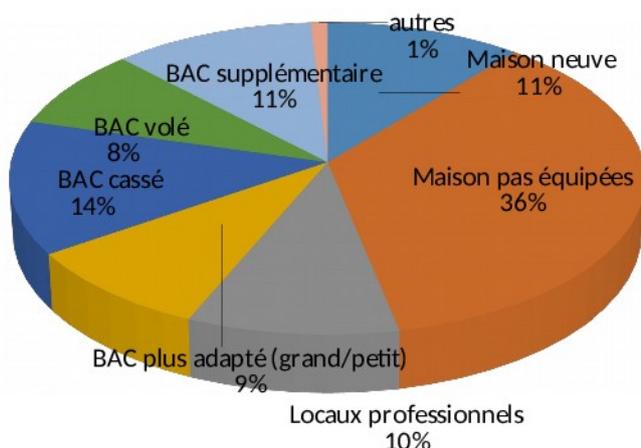
Pour assurer la collecte en PAP de la collecte sélective et des ordures résiduelles, les usagers disposent de deux bacs (majoritairement d'un volume de 240 l) à couvercle jaune pour le recyclage sec et gris pour les ordures ménagères. Environ 100 000 bacs ont été distribués aux usagers depuis 2003. Sur les secteurs en apport volontaire, du sud du territoire, les points de regroupements sont équipés majoritairement de bacs 750 l jaune et gris sur plateforme en béton.

L'unité logistique du service a effectué 2455 livraisons en 2019 :

	120 l	240 l	340 l	770 l
bacs gris OM	151	968	24	246
bacs jaunes CS	3	771	11	143
bacs bleus carton				138

En parallèle les agents ont effectué 262 réparations de bac chez l'utilisateur et 81 livraisons de sacs jaunes.

²6% des kilomètres parcourus le sont pour des contrôles techniques, des entretiens mécaniques, des transferts entre pôles de départ, des rattrapages et des festivités.

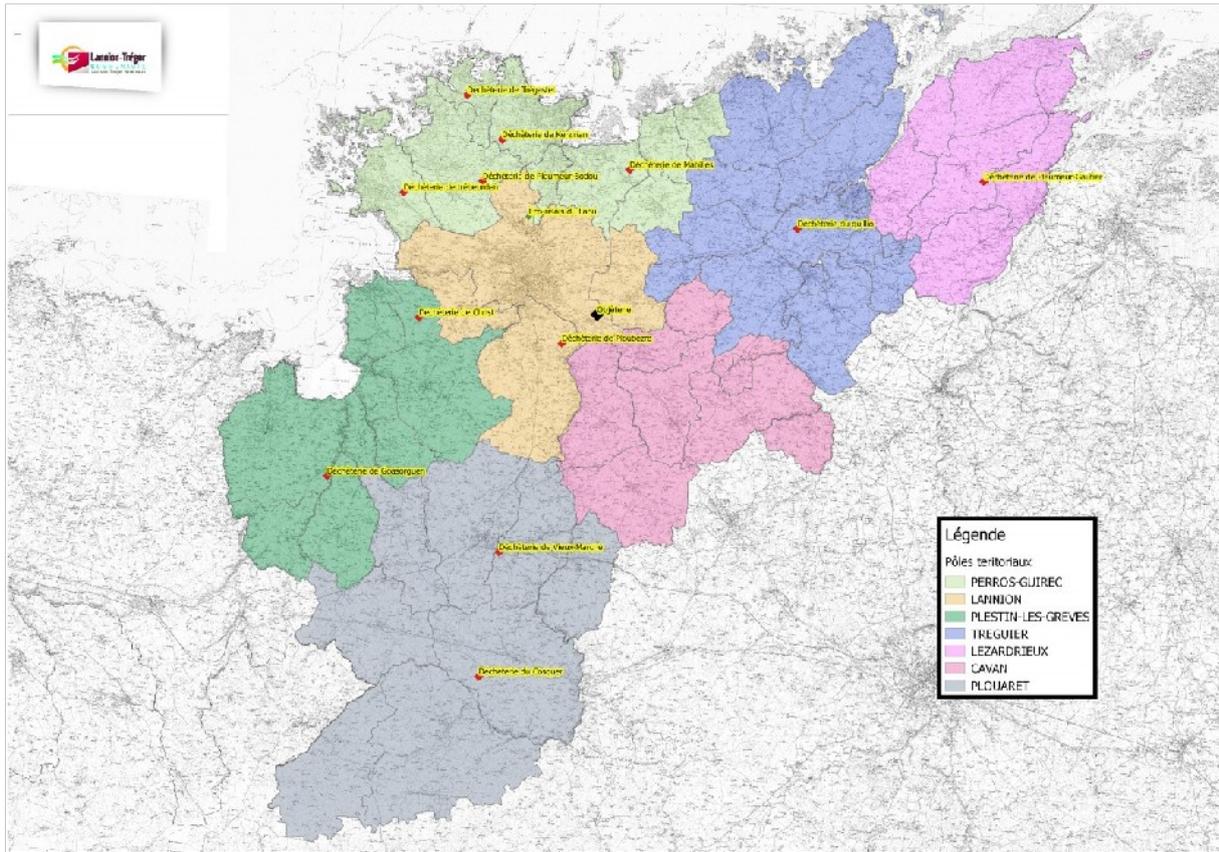


En dehors de ces 2798 opérations de livraison - réparation des bacs, l'équipe logistique assure plusieurs autres missions :

- les livraisons et récupération des vêtements de travail des agents
- La collecte du verre pour quelques sites ne disposant pas de colonnes
- Les vidages complémentaires des tournées / les rattrapages/ les lavages de camion
- Les livraisons, collectes et lavages des bacs mis à la disposition des festivités (182 animations concernées en 2019)
- Les opérations de maintenance et de lavage des bacs d'apports volontaires (colonne et bacs 750l)
- Le nettoyage des Eco points et des dépôts sauvages
- Les collectes des marchés et quelques collectes complémentaires (refus de dégrillages des STEP, festivités...) ne pouvant être effectuées pendant les tournées classiques
- Les distributions de calendriers de collecte en fin d'année
- Le démantèlement des bacs et colonnes usagées

1.1.2 Les déchetteries

La collectivité compte 13 déchetteries gérées en régie et un éco-relais n'acceptant que des déchets verts, dont la gestion est confiée à la Régie de Quartier de Lannion.



Le maillage des déchèteries représente en moyenne une déchèterie pour 7 089 habitants. Une tolérance est apportée à l'accueil des professionnels du territoire pour l'élimination de leurs déchets non dangereux et assimilables aux déchets ménagers.

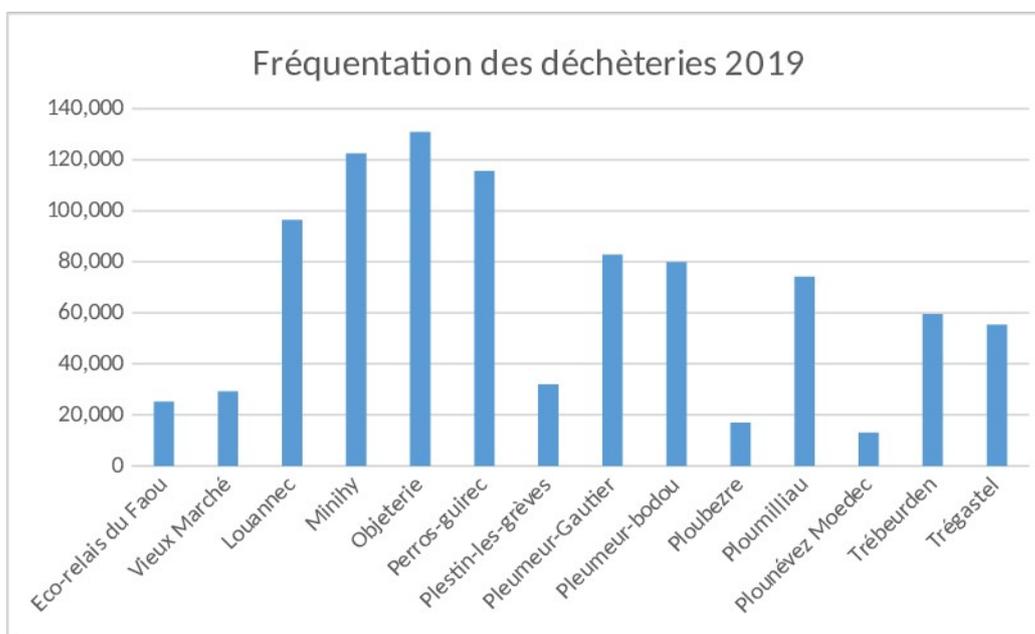
		Objéverie	Milly-Treguier	Ploumeur-Boisdu	Perros-Guirec	Tregastel	Trebeurden	Louannec	Plo-umiliau	Ploubezre	Plestin-les-Grèves	Ploumeur-Gautier	Le-Vieux-Marché	Plouménével-Moëdec	eco-relais du Faou
DECHETS VERTS		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
SOUCHES		✓	✓												
BOIS (classe A)		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
ENCOMBRANTS		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
REEMPLOIS		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
VERRE		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
MONOFLUX		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
FERRAILLES		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
BATERIES		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
D.E.E.E		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
CARTON BRUN		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
TEXTILES CHAUSSURES		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
DASRI - DASTRI		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
PLASTIQUES DURS		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
DECHETS MENAGERS SPECIAUX		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
PILES ACCUMULATEURS		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
HUILES USAGEES		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
LAMPES - NEON		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
BOUTEILLE GAZ		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
CARTOUCHES D'ENCRE		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
DEBLAIS - GRAVATS		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
PLATRES PLACOPLATRES		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
AMIANTE CIMENT		✓													
FUSEES DE DETRESSES FUMIGEMES		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓				
MATELAS		✓													
PNEU		✓													

En 2019, on a comptabilisé 932 985 passages en déchèterie pour un total de temps de gardiennage de 30 238 heures, soit 19 ETP et un complément de 1994 heures pour la formation et mise en place du contrôle d'accès.

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	Année 2019
Eco-relais du Faou	990	1 655	1 894	2 028	2 687	2 804	2 759	2 876	2 545	2 126	1 606	1 164	25 134
Vieux Marché	1 536	1 930	2 273	2 305	2 730	2 732	3 310	3 731	2 879	2 277	1 823	1 634	29 161
Louarnec	5 269	6 367	7 711	7 568	9 688	9 634	11 242	11 527	8 996	7 234	5 828	5 390	96 454
Minihy	7 329	9 081	9 434	10 225	11 492	11 501	13 875	14 523	10 276	10 541	7 625	6 486	122 438
Objeterie	7 020	9 572	11 025	11 051	12 357	12 189	13 733	14 010	11 810	10 656	8 420	8 155	130 917
Perros-guirec	7 683	9 166	9 722	9 932	11 337	10 974	12 703	12 480	9 753	9 012	6 354	5 793	115 555
Pleslin-les-grèves	1 826	2 408	2 554	2 006	2 869	3 275	3 621	4 265	2 681	2 732	2 011	1 578	31 826
Pleumeur-Gautier	4 875	5 777	6 453	6 908	7 484	7 632	9 388	9 692	7 435	6 887	5 400	4 830	82 775
Pleumeur-bodou	5 093	5 160	5 757	7 460	6 829	7 827	7 765	3 186	6 850	7 032	6 914	5 042	79 916
Ploubezre	871	1 247	1 358	1 439	1 550	1 836	1 715	2 013	1 618	1 222	1 080	916	16 876
Ploumilliau	4 106	5 452	6 012	6 280	6 960	6 848	8 439	9 056	6 392	5 695	4 650	4 194	74 084
Plounévez Moedec	647	864	1 004	1 065	1 236	1 193	1 523	1 698	1 261	1 105	753	663	13 012
Trébeurden	2 576	3 438	4 103	4 401	6 321	6 757	7 952	3 357	6 059	3 750	3 058	2 633	59 517
Trégastel	2 340	2 895	3 913	3 858	6 166	6 492	7 853	8 635	5 774	2 836	2 216	2 293	55 320
Total	53 067	65 012	73 283	76 626	89 706	91 694	105 885	111 059	84 338	73 725	57 818	50 771	932 985

Les fréquentations des déchèteries en 2019

La fréquentation de l'Objeterie continue de progresser en lien avec l'ouverture de « la p'tite boutique » .



Les plages d'ouverture varient d'un site à l'autre en fonction du territoire de chalandise et des fréquentations annuelles mesurées. Les déchèteries sont accessibles aux véhicules de moins de 5.5T. L'ensemble des sites représentent 381 heures hebdomadaires d'ouverture en période « hiver » contre 459 heures en période « été ».

	Horaires d'hiver : du 1er octobre au 30 avril						
	Lundi Lun	Mardi Meurzh	Mercredi Merc'her	Jeudi Yaou	Vendredi Gwener	Samedi Sadorn	Dimanche Sul
Perros-Guirec Kerzinan Rte de Pleumeur-Bodou 02 96 15 92 51	9H-12H 13H30-17H30		9H-12H 13H30-17H30	9H-12H 13H30-17H30	9H-12H 13H30-17H30	9H-12H 13H30-17H30	
Trebeurden Garen An Itron 06 72 90 38 24	13h30-17h30	13h30-17h30			13h30-17h30	9H-12H 13H30-17H30	
Trégastel Route du Dolmen 06 72 13 67 31	9H-12H	9H-12H			9H-12H	9H-12H 13H30-17H30	
Pleumeur-Bodou Route de Crec'h Meur 06 74 27 21 07		9H-12H 13H30-17H30	9H-12H 13H30-17H30	9H-12H 13H30-17H30	9H-12H 13H30-17H30	9H-12H 13H30-17H30	
Objèterie de Lannion Z.A Buhulien 02 96 13 34 22 / 07 72 25 54 82	9H-12H 13H30-18H	9H-12H 13H30-18H	9H-12H 13H30-18H	9H-12H 13H30-18H	9H-12H 13H30-18H	9H-12H 13H30-18H	9H-12H
Eco-relais de Lannion Le Faou 02 96 48 02 91	13H30-17H30	13H30-17H30	13H30-17H30	13H30-17H30	13H30-17H30	9H-12H 13H30-17h30	
Louannec Mabilies 02 96 91 06 33	9H-12H 13H30-17H30		9H-12H 13H30-17H30		9H-12H 13H30-17H30	9H-12H 13H30-17H30	
Ploumilliau Christ 06 85 53 21 59	9H-12H 13H30-17H30	9H-12H 13H30-17H30	9H-12H 13H30-17H30		9H-12H 13H30-17H30	9H-12H 13H30-17H30	
Ploubezre Ty Ar C'hreyo 06 07 03 16 85		13H30-17H30				9H-12H 13H30-17H30	
Plestin-les- Grèves Goasorguen 07 85 58 46 28		9H-12H 13H30-17H30		9H-12H 13H30-17H30		9H-12H 13H30-17H30	
Le Vieux-Marché Parc An Itron 06 65 70 71 10	13H30-17H30		13H30-17H30		13H30-17H30	13H30-17H30	
Plounévez- Moëdec Cosquer 06 42 05 08 06	9H-12H		9H-12H		9H-12H	9H-12H	
Minihy-Tréguier Le Quillio Rte de Lannion 02 96 92 94 21	9H-12H 13H30-17H30	9H-12H 13H30-17H30	9H-12H 13H30-17H30	9H-12H 13H30-17H30	9H-12H 13H30-17H30	9H-12H 13H30-17H30	
Pleumeur-Gautier Kerlogoden 02 96 22 21 39	9H-12H 13H30-17H30	9H-12H 13H30-17H30	9H-12H 13H30-17H30	9H-12H 13H30-17H30	9H-12H 13H30-17H30	9H-12H 13H30-17H30	

Horaires d'été : du 1er mai au 30 septembre	Lundi Lun	Mardi Meurzh	Mercredi Merc'her	Jeudi Yaou	Vendredi Gwener	Samedi Sadorn	Dimanche Sul
Perros-Guirec Kerzinan Rte de Pleumeur-Bodou 02 96 15 92 51	9H-12H 13H30-18H		9H-12H 13H30-18H	9H-12H 13H30-18H	9H-12H 13H30-18H	9H-12H 13H30-18H	
Trebeurden Garen An Itron 06 72 90 38 24	13h30-18h	13h30-18h	9H-12H 13H30-18H	9H-12H 13H30-18H	9H-12H 13H30-18H	9H-12H 13H30-18H	
Trégastel Route du Dolmen 06 72 13 67 31	9H-12H	9H-12H	9H-12H 13H30-18H	9H-12H 13H30-18H	9H-12H 13H30-18H	9H-12H 13H30-18H	
Pleumeur- Bodou Route de Crec'h Meur 06 74 27 21 07		9H-12H 13H30-18H	9H-12H 13H30-18H	9H-12H 13H30-18H	9H-12H 13H30-18H	9H-12H 13H30-18H	
Objèterie de Lannion Z.A Buhulien 02 96 13 34 22 / 07 72 25 54 82	9H-12H 13H30-18H30	9H-12H 13H30-18H30	9H-12H 13H30-18H30	9H-12H 13H30-18H30	9H-12H 13H30-18H30	9H-12H 13H30-18H30	9H-12H
Eco-relais de Lannion Le Faou 02 96 48 02 91	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h	9H-12H 14H-18H	
Louannec Mabilies 02 96 91 06 33	9H-12H 13H30-18H		9H-12H 13H30-18H	9H-12H 13H30-18H	9H-12H 13H30-18H	9H-12H 13H30-18H	
Ploumilliau Christ 06 85 53 21 59	9H-12H 13H30-18H	9H-12H 13H30-18H	9H-12H 13H30-18H		9H-12H 13H30-18H	9H-12H 13H30-18H	
Ploubezre Ty Ar C'hreyo 06 07 03 16 85		13H30-18H				9H-12H 13H30-18H	
Plestin-les- Grèves Goasorguen 07 85 58 46 28		9H-12H 13H30-18H		9H-12H 13H30-18H		9H-12H 13H30-18H	
Le Vieux- Marché Parc An Itron 06 65 70 71 10	13h30-18h		13h30-18h		13h30-18h	13h30-18h	
Plounévez- Moëdec Cosquer 06 42 05 08 06	9H-12H		9H-12H		9H-12H	9H-12H	
Minihy- Tréguier Le Quillio 02 96 92 94 21	9H-12H 13H30-18H	9H-12H 13H30-18H	9H-12H 13H30-18H	9H-12H 13H30-18H	9H-12H 13H30-18H	9H-12H 13H30-18H	
Pleumeur-	9H-12H 13H30-18H	9H-12H 13H30-18H	9H-12H 13H30-18H	9H-12H 13H30-18H	9H-12H 13H30-18H	9H-12H 13H30-18H	

Tonnages par sites et types de flux

Tonnage déchèterie 2019 par site	Déchèterie de Pleumeur-Gautier	Déchèterie de Louanec	Déchèterie de Muzhy-Tréguier	Déchèterie de Penos-Guirec	Déchèterie de Plestin-les-Grèves	Déchèterie de Pleumeur-Bodou	Déchèterie de Ploubzeze	Déchèterie de Plumilliau	Déchèterie de Plounévez-Moedec	Déchèterie de Trebeurden	Déchèterie de Trégastel	Déchèterie du Meuq Marohé	Objèterie Bubuien	eco-trabais du Faou
10.3 - Déchets verts	3195	3414	6733	4451	1850	3751	608	2838	639	2059	1415	1072	4174	1972
10.3 - Déchets verts souches	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	461	--
08.3 - Encombrants ménagers divers	953	578	1123	955	432	734	135	661	302	365	242	374	1103	--
07.5 - Déchets de bois	433	395	998	492	257	540	79	455	151	230	141	230	1047	--
07.24 - Cartons	59	51	125	67	25	54	10	49	14	36	22	24	159	--
07.11 - Emballages en verre	colonne	172	colonne	219	65	colonne	42	107	colonne	112	89	colonne	241	colonne
06.3 - Déchets métalliques en mélange	172	123	356	176	92	166	35	115	63	83	57	103	366	--
08.2 - DEEE	67	68	186	95	47	89	21	86	36	52	37	56	263	--
02.31 - DMS particuliers	7	7	23	7	5	7	2	11	3	6	4	4	29	--
02.31 - DMS pros	--	8	--	7	3	7	2	5	3	5	3	4	12	--
05.1 - DASRI	0,107	0,388	0,275	0,4	0,202	0,228	0,108	0,272	0,262	0,118	0,159	0,051	1,173	--
05.11 - DASTRI	0,195	0,044	0,15	0,046	0,027	0,022	0,033	0,082	0,014	0,041	0,02	0,01	0,205	--
08.412 - Batteries usagées	--	--	5,92	--	0,18	--	--	0,41	1,3	--	--	0,91	14,91	--
08.411 - Piles électriques usagées	0,77	1,08	1,64	1,2	0,39	1,05	--	1,04	0,69	0,52	0,54	0,5	2,62	--
13.14 - Déchets de plâtre valorisable	47,2	39,52	65,04	36,52	10,48	98,28	--	31,2	9,92	14,68	--	24,34	203	--
07.4 - Déchets de matière plastique (plastiques durs)	--	26,38	79,4	18,88	14,56	23,4	--	30,94	--	11,84	--	18,86	95,88	--
13.5 - Déchets amiantés	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	158	--
13.11 - Déchets ardoise	--	58,5	100	102	86,25	243	18,75	147,5	--	18,75	13,5	52,5	225	--
13.11 - Déchets de béton	218	1421	1120	2278	848	3091	249	1341	--	721	245	802	3557	--
13.11 - Déchets céramique	--	218	150	172	113	206	14	206	--	99	19	66	211	--
13.11 - Déblais en mélanges	2463	1722	2401	2668	950	3941	515	1709	287	1015	239	545	1222	--

1.2 Les moyens

1.2.1 Le parc de véhicules :

Le service dispose d'un parc véhicule de :

- 28 bennes à ordures ménagères (26 de 19 tonnes et 2 de 26 tonnes)
- 3 petites bennes de 5t5
- 7 camions grues de 26t
- 2 camions « ampliroll » de 26t
- 4 plateaux de 3t5
- 2 camions de 3t5 type hayon
- 2 fourgons de 3t5
- 10 véhicules légers encadrants
- 2 chargeuses

Pour 2019, l'ensemble du parc véhicules a parcouru 876 545 km contre 860 555 km en 2018.

2019	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	total cumulé
ECOPOINT	9 628	4 932	6 372	5 740	5 739	6 301	14 338	10 056	5 998	8 443	7 430	6 716	91 691
LIVRAISON	2 277	4 398	2 542	3 350	3 350	4 026	3 623	4 229	3 385	3 970	3 211	3 540	41 902
PETITE BENNE	3 708	2 497	2 763	2 449	1 849	2 709	5 454	4 269	2 835	2 647	2 829	2 738	36 745
DM	35 539	33 184	34 835	37 524	40 392	31 850	51 114	43 505	35 704	35 931	32 313	33 840	445 729
caissons	5 210	4 717	4 717	4 717	4 717	4 721	4 405	4 404	4 405	4 404	4 405	4 404	55 225
GRUE	8 082	8 117	7 832	7 239	9 332	6 203	13 590	10 582	7 944	9 099	10 246	9 635	107 899
ENCADREMENT	8 436	8 436	8 436	8 436	8 436	8 430	7 607	7 679	7 680	7 677	7 729	8 370	97 954
total avec encadrement	72 880	66 281	67 497	69 455	73 815	64 240	100 131	84 723	67 950	72 170	68 162	69 242	876 545
total sans encadrement	64 444	57 845	59 061	61 019	65 379	55 810	82 524	77 044	60 269	64 492	60 432	60 871	779 191

En 2019, le service a consommé 302 472 litres de Gasoil contre 286 048 l en 2018 pour faire fonctionner ses véhicules.

1.2.2 Les moyens humains :

Dans son organisation générale, LTC a fait le choix de gérer en régie les collectes des déchets ménagers et assimilés, ainsi que l'accueil des usagers sur la partie « haut de quai » des déchèteries.

Le service compte 97 agents permanents, encadrement compris.

En nombre d'équivalent temps plein (ETP), le service représente un total de 167 281 heures soit 105 ETP, saisonniers et renforts ponctuels inclus. A noter, le service délègue le gardiennage de l'Eco-relais du Faou et le nettoyage des points propre de l'habitat collectifs à la « Régie de quartier de Lannion » soit l'équivalent de 2 ETP.

En basse saison, le service compte :

- 18 équipages de collecte composés de 3 agents chacun
- 4 grutiers qui collectent l'équivalent de 8 000 foyers résidants en habitat collectif et l'ensemble du maillage de bornes d'apport volontaire en colonne
- 14 agents permanents en déchetterie

Pour la haute saison et le passage en collecte hebdomadaire des déchets ménagers (C1), ces moyens sont renforcés avec :

- Le renfort de 4 équipages supplémentaires de 3 agents chacun
- Un grutier supplémentaire
- 5 saisonniers en déchetterie
- 26 saisonniers pour la collecte en BOM

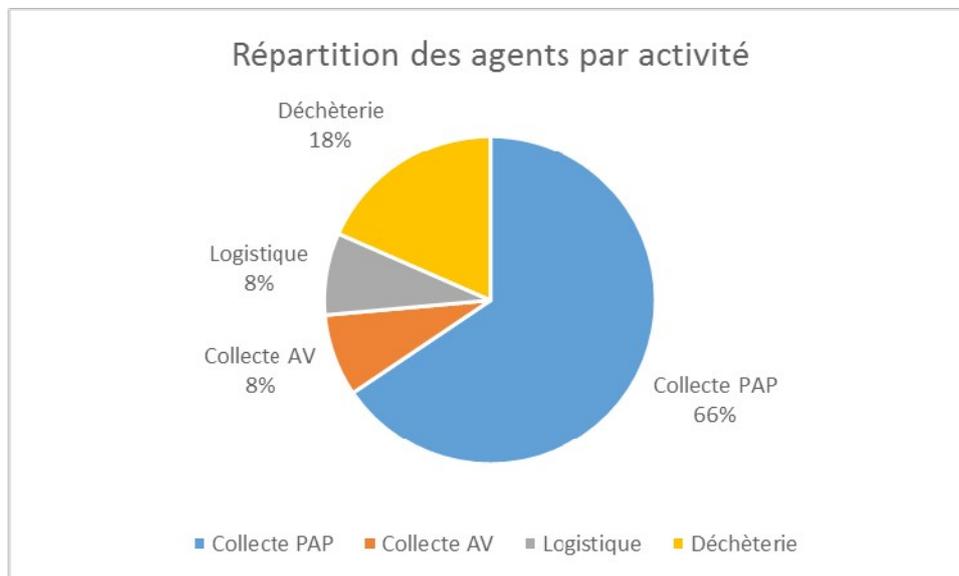
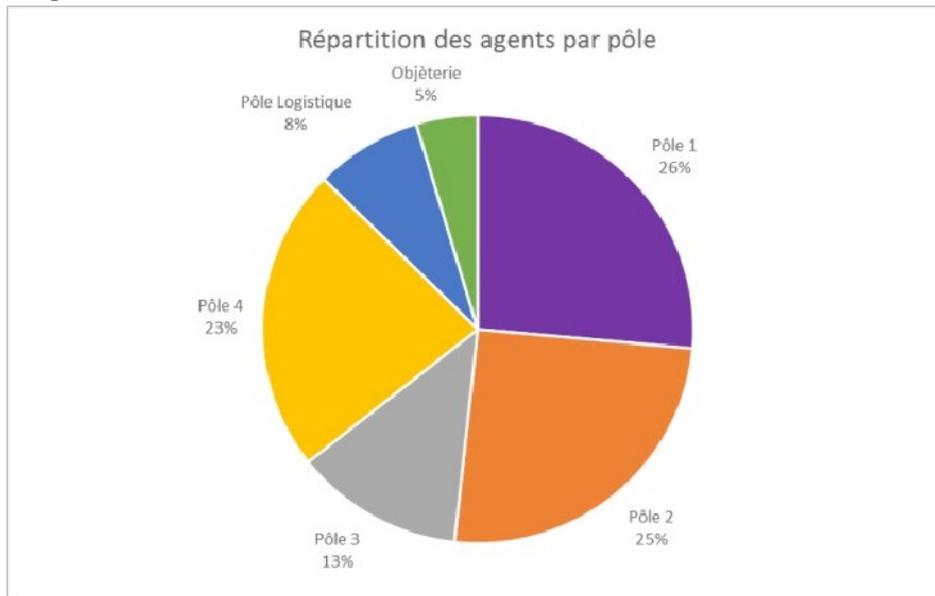
Pour la logistique, les livraisons, le nettoyage des points propres, le lavage/vidage des véhicules les pôles disposent de 10 agents complémentaires.

Pour les renforts et les remplacements temporaires, le service fait appel à 2 associations de réinsertion « Interest » et « Le point d'appui » qui représentent l'équivalent de 6401 heures travaillées.

Répartition des effectifs par pôle et activité

	Pôle 1	Pôle 2	Pôle 3	Pôle 4	Pôle Logistique	Objèterie	Total par activité
Collecte PAP	17	19	6	14	1	0	57
Collecte AV	3	0	0	1	3	0	7
Logistique	0	0	2	2	3	0	7
Déchèterie	3	3	3	3	0	4	16
Total par pôle	23	22	11	20	7	4	87

Répartition des agents en nombre

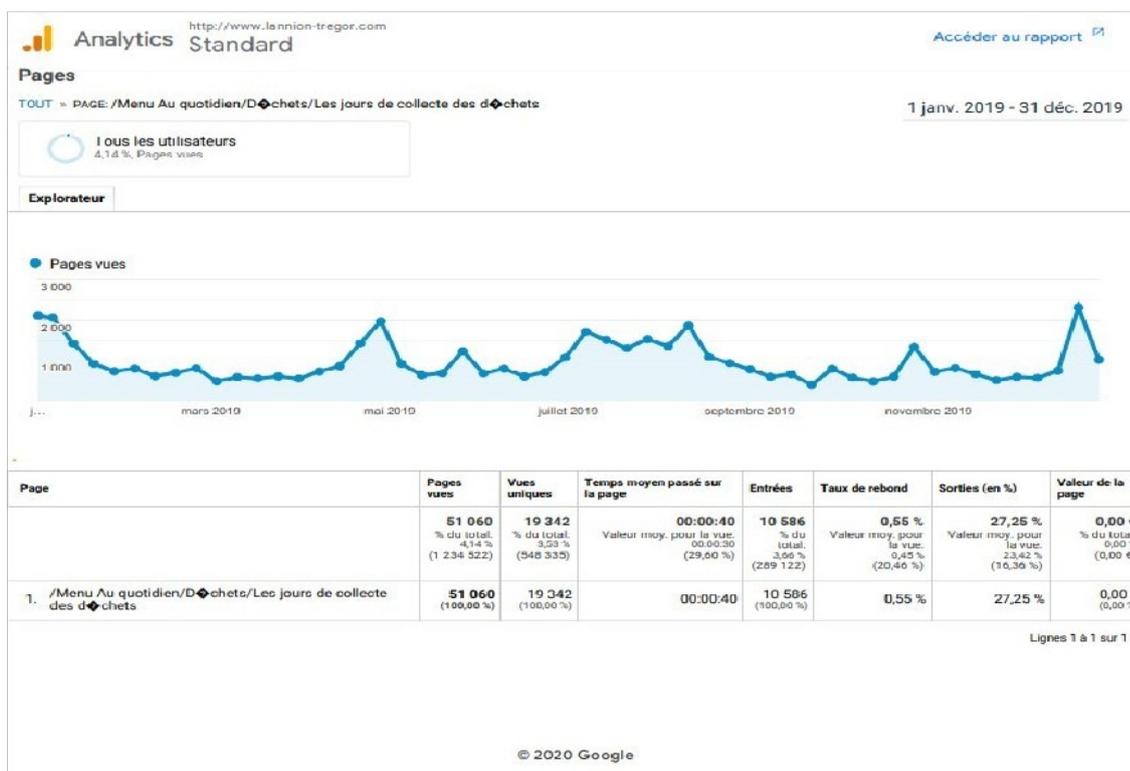


1.3 Les faits marquants de 2019 :

- Installation de La Petite Boutique de l'AMISEP Kerlann dans un bâtiment de LTC, consacré à la revente d'objets restaurés et mis en valeur par les ateliers de l'Objèterie
- Mise en œuvre d'une nouvelle organisation des collectes sur les pôles du Haut-Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux ayant permis d'harmoniser le service aux usagers
 - ✓ Instauration d'une tournée dédiée aux GP en c1
 - ✓ Instauration d'une tournée PAP carton GP en c1
 - ✓ Fin de la collecte C1 été du monoflux (secteur ex CCHT)
- Amélioration de la gestion de certaines filières de tri en déchèterie, notamment pour les déchets de plâtres, d'amiante et les plastiques durs
- Conventionnement et contrôle d'accès par badge pour les professionnels.

1.4 La communication et l'accueil du public :

En complément du site internet (61 072 visites sur la page déchets du site), de la carte interactive, de l'adresse mail « info usagers » le service dispose d'une plateforme d'appel infos usagers (02 96 05 55 55)



Statistiques sur l'année des consultations d'une des pages internet

En 2019, **8731** appels ont été traités par le service. Un suivi de tous les appels est effectué afin de répondre au mieux à l'ensemble des demandes sur :

- Commande ou réparation de bacs : 2798 dont 145 par internet
- Demande de collecte d'encombrants : 1165
- Commande de composteurs : 637 dont 220 par internet
- Demande d'enlèvement de caisson pour les professionnels : 600
- Les problèmes ou incidents de collecte : 1575
- Info sur le tri, la fiscalité, la collecte les jours fériés

- Les horaires des déchèteries
- Les jours de collectes
- Les festivités

2300

En fin d'année, la campagne de distribution du calendrier de la collecte mobilise 1125 heures de travail pour 51 000 calendriers distribués en boîte aux lettres.



1.5 les tonnages :

DMA :

Le tonnage des OMR a atteint 22 643 tonnes en 2019 contre 23 450 tonnes en 2018.

La part usagers particuliers représente 16 530 tonnes :

Indicateur « particuliers »	2019	2018
Tonnage total collecté (tonne)	16 530	16 629
Population desservie (nb habitant)	93 346	92 191
Ratio de collecte (kg/hab)	177	180
Destination : valorisation organique	10 931	11 009
Destination : incinération avec récupération d'énergie	5 599	5 620

La part des professionnels représente 6 113 tonnes :

Indicateur « DMA »	2019	2018
Tonnage total collecté (tonne)	6 113	6 150
Pros desservis	2 450	2 450
Ratio de collecte (kg/pro)	2 495	2 510
Destination : valorisation organique	4 042	4 067
Destination : incinération avec récupération d'énergie	2 071	2 083

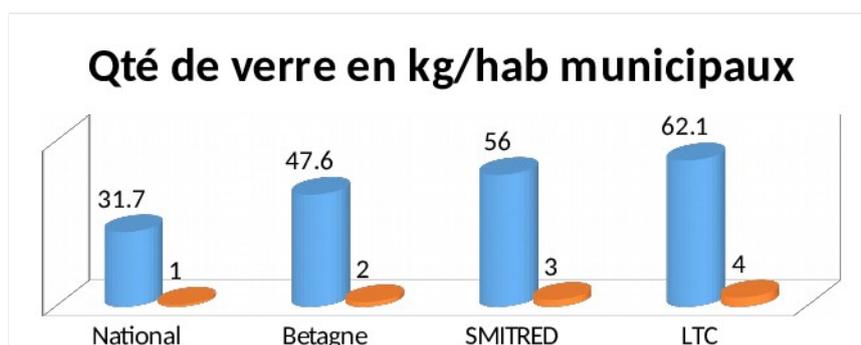
Les recyclables secs :

Indicateur RSOM	2019	2018
Tonnage total collecté (tonne)	7174	7140
Population desservie (nb habitants)	93 346	92191
Ratio de collecte (kg/hab)	77	77
Destination : valorisation matière	7174	7140

Pour 2019, les refus de tri représentent 1539 tonnes soit 21% (contre 23% en 2018), ces refus ont été incinérés avec récupération d'énergie.

Le verre :

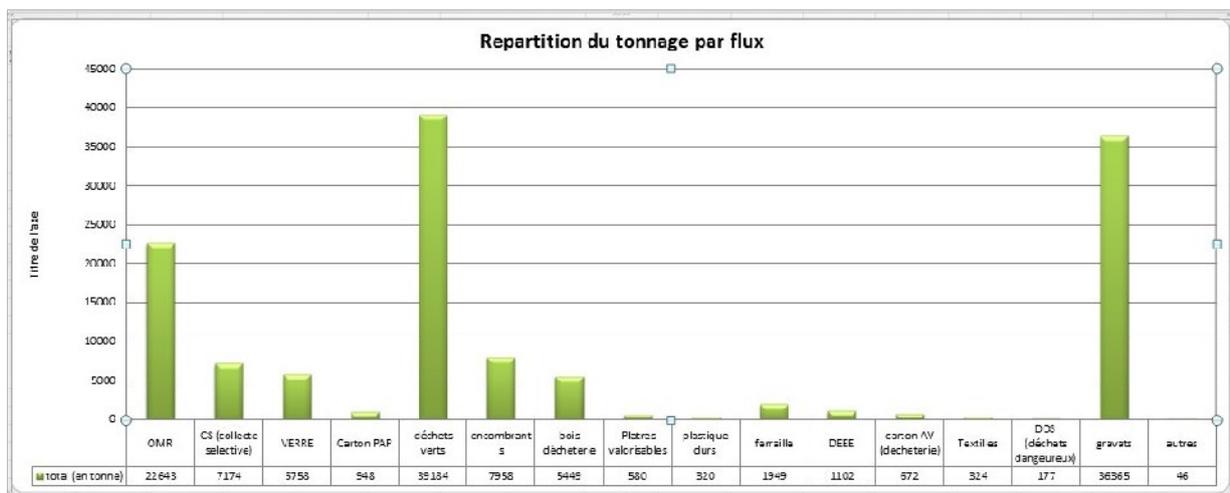
Indicateur verre	2019	2018
Tonnage total collecté (tonne) AV territoire	5 758	5 802
Population desservie (nb habitants)	93 346	92 191
Ratio de collecte (kg/hab)	62	63
Destination : valorisation matière	5758	5802



- Quantités de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) par habitant produits sur LTC en 2019 (collecte et déchèterie) :

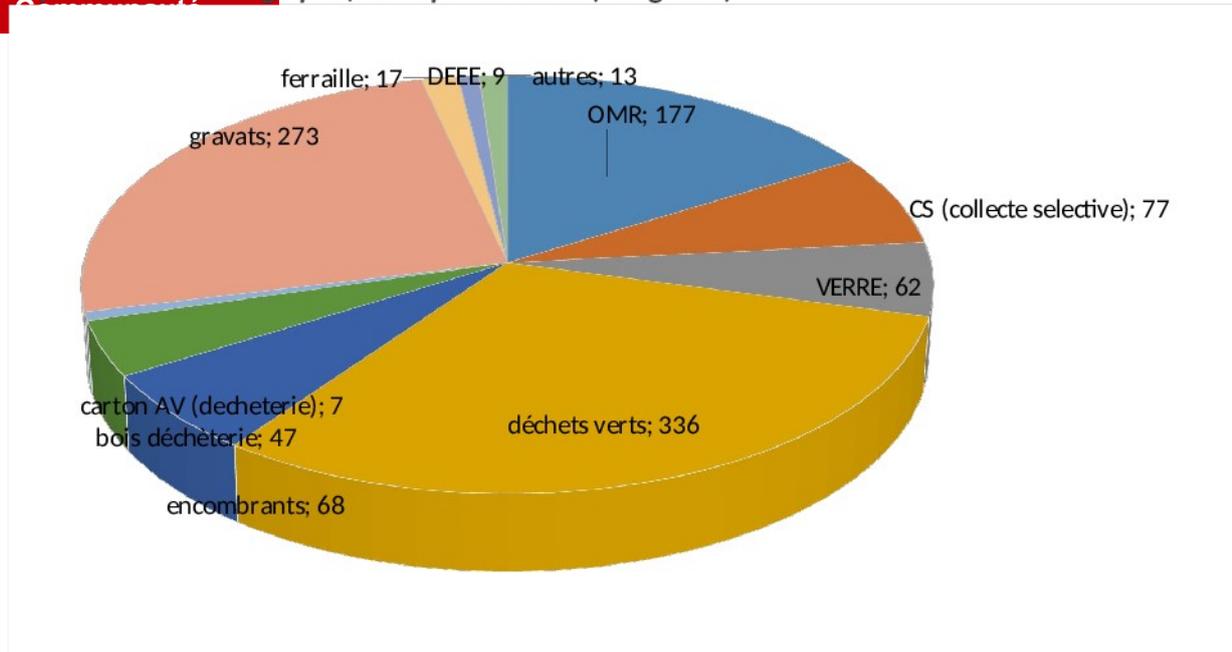
2019				
TOURNEES PAP et AV	Particuliers	Professionnel s	Total	kg/habitant (base 93 346h)
OMR	16 530	6 113	22 643	177
CS	7 174		7 174	77
VERRE	5 758		5 758	62
Carton PAP		948	948	
DECHETERIES	Particuliers	Professionnel s	Total	
déchets verts	31 347	7 837	39 184	336
encombrants	6 366	1 592	7 958	68
bois déchèterie	4 359	1 090	5 449	47
Platres valorisables	464	116	580	5
DDS (déchets dangereux)	117	60	177	1
plastique durs	256	64	320	3
feraille	1 559	390	1 949	17
DEEE	882	220	1 102	9
carton AV (decheterie)	672		672	7
pires et accumulateurs	13		13	
DASRI-DASTRI	1	4	5	
bateries	29		29	
Textiles	324		324	3
gravats	25 455	10 910	36 365	273

*Part des apports des professionnels en déchèterie estimée à 20 % du tonnage



En 2019, 813 Kg/habitant de DMA (hors déchets inertes) sont produits³, tandis que la loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) fixe l'objectif maximum à 530 kg/habitant en 2020.

³ 1180 Kg/habitant en incluant les déchets inertes.



1.6 La prévention des déchets

- 4933 composteurs ont été livrés depuis 2010, avec un bilan 2019 de 654 composteurs livrés
- 2019 a vu se développer un service sur rendez-vous de broyage des végétaux à domicile : 163 chantiers réalisés, 2 459 m³ de branchages broyés, 344 tonnes de déchets détournés en un an
- Des jardins partagés sont ouverts en ville et permettent de développer la pratique du compostage collectif. Par exemple la ville de Lannion compte 7 jardins partagés, dont 4 sont gérés par le centre social l'Horizon. A ces 7 jardins partagés équipés d'un composteur collectif, se rajoute encore 4 autres sites de compostages collectifs à Lannion, 1 à Pleumeur-Bodou et 1 à Trédrez-Locquémeau, portant leur nombre total à 13
- Des locaux de réemploi dans 9 déchetteries (Objèterie, Ploumillau, Trébeurden, Minihy-Tréguier, Perros-Guirec, Louannec, Ploubezre, Trégastel, Pleumeur-Bodou) permettent le dépôt d'objets réutilisables pour l'Economie Sociale et Solidaire. Ils ont notamment permis de détourner 191,98 tonnes dont 126,55 tonnes rien qu'à l'Objèterie.
- Mise en œuvre du plan d'action des ambassadeurs du tri, suivi des tournées et contrôle de la qualité du tri.

L'Objèterie et l'AMISEP KER LANN

Depuis avril 2017, l'Objèterie, une déchèterie couplée à une recyclerie a permis de valoriser en 2019 169 tonnes sur l'espace vente « La P'tite Boutique » et 16.29 tonnes en démantèlement et tri pour la revente de matériaux.

L'objèterie porte également un programme pédagogique et propose, tout au long de l'année, des animations pour les scolaires et les adultes, des ateliers thématiques.

La recyclerie abrite les activités des chantiers d'insertion de l'AMISEP KER LANN composées d'une partie atelier, et d'une partie magasin (magasin situé en face de l'Objèterie « La P'tite Boutique »). 46 salariés ont été accompagnés en CDDI avec un public féminin représentant 41 % des effectifs, 82.6 % des bénéficiaires présentent un niveau de formation assez faible (niveau de qualification de VI à V) et une moyenne d'âge de 42 ans. 60.86 % des bénéficiaires n'ont pas exercé d'activité depuis plus de 3 ans. 60% des salariés résident sur Lannion dont 48% en zones prioritaires. Enfin, 50 % des salariés n'ont pas le permis et 52.17 % ont une problématique de santé.

En 2019, 19 sorties de contrat ont été réalisés dont 2 sorties durables, 2 sorties en transition, 6 sorties positives soit 63.15 % de sorties dynamiques et 2 sorties vers un parcours de santé et 2 sorties vers un déménagement.



1.7 Les perspectives d'évolution en 2020 :

- Poursuivre l'instauration de la tarification des dépôts en déchèteries pour les professionnels (année 2)
- Travaux de remise à niveau de la déchèterie de Pleumeur-Gautier
- Harmoniser la redevance spéciale collecte
- Lancer le Plan local de prévention des déchets
- Utilisation de l'outil « open GST » pour la commande/ livraison des bacs
- Essai / amélioration de l'outil planification du logiciel « Mobil inn »
- Expérimentation d'un broyage en grave GNT 0-30 des bétons issus du tri en déchèterie, vote d'un tarif avec revente aux services et communes
- Déplacement du pôle 4 vers un nouveau dépôt à Convenant Vraz (Minihy-Tréguier)

2. Le traitement des déchets :

La compétence traitement pour les flux majoritaires est déléguée au SMITRED qui regroupe 4 entités :

- Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération
- Lannion Trégor Communauté
- SMICTOM du Ménez-Bré (GP3A et LTC)
- Île de Bréhat



Ce syndicat assure le traitement des déchets de 185 000 habitants de l'ouest des Côtes d'Armor et s'étend sur un périmètre de 1800 km² par le biais :

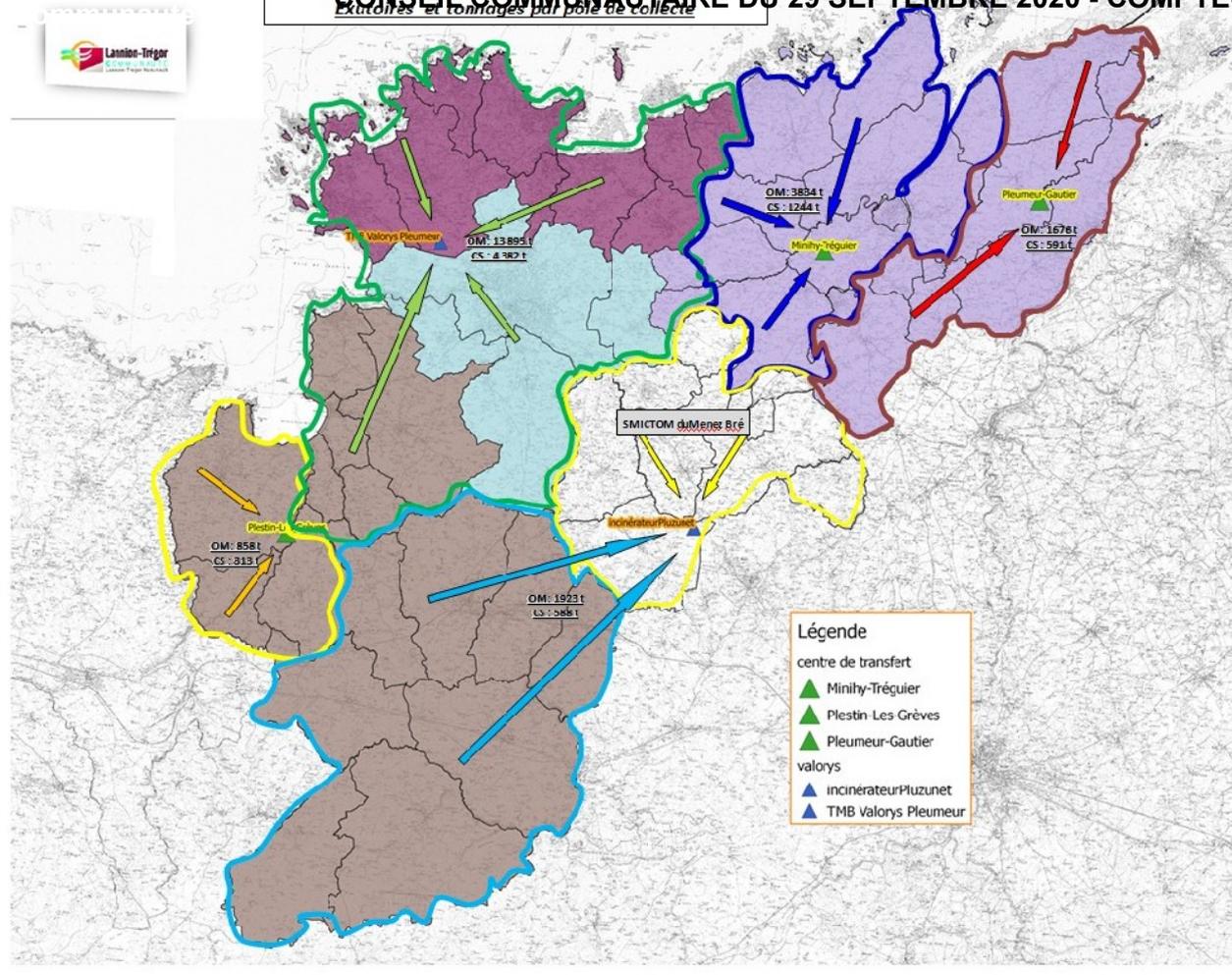
- d'une Unité de Valorisation Énergétique (Pluzunet) et d'une Unité de Tri Mécano-biologique TMB (Pleumeur-Bodou) pour les ordures ménagères
- d'un centre de tri pour les collectes sélectives (Pluzunet)
- de 6 centres de transfert dont 4 sur LTC (Plestin, Pleumeur-Gautier, Minihiy-Tréguier et Pleumeur-Bodou (CS))
- une unité de broyage des encombrants et assimilés
- 2 plateformes de compostage des végétaux (Pleumeur-Bodou et Plourivo)
- d'une régie de transport bas de quai et centre de transferts

Pour l'ensemble du tonnage OMR, soit 22 643 tonnes, 61% sont traités par l'installation de Traitement Mécano-Biologique (TMB) de Pleumeur Bodou et 39% vont à l'unité de valorisation énergétique de Pluzunet, vidé directement sur site ou après transit par l'un des 3 centres de transfert (Plestin, Pleumeur-Gautier, Minihiy-Tréguier). Ces transferts, depuis les centres sont réalisés par la régie de transport du SMITRED.

Les refus de compostage de l'usine de Pleumeur-Bodou vont à l'unité de valorisation énergétique de Pluzunet.



Exutoires et tonnages par pôle de collecte



En matière de traitement des OMR, deux filières coexistent sur le territoire :

- Sur le site VALORYS de Pleumeur-Bodou, les ordures ménagères sont compostées par Traitement Mécano Biologique (TMB), géré en régie par le SMITRED
- Sur l'unité VALORYS de Pluzunet, les ordures ménagères sont incinérées à l'usine de valorisation énergétique.

L'unité de valorisation énergétique de Pluzunet incinère les refus du centre de tri, les encombrants après tri et broyage préalable, les DASRI et les boues d'épurations des collectivités adhérentes.

Le tableau ci-contre reprend par flux collecté en « porte à porte » l'ensemble de la filière depuis la collecte jusqu'au traitement :

Les filières pour les flux collectés en bennes à ordures ménagères et camions grues

	mode de collecte	collectes AV- PAP	transports vers exutoires	sites exutoires	transports vers traitement (bas de quai)	lieux de traitement	modos traitements
OMR	PAP et AV	Régie service déchets		Pleumeur Bodou (TMB) Pluzunet (incinération) 3 centres de transfert	régie transport SMITRED	VALORYS Pleumeur-Bodou VALORYS Pluzunet	compostage 80% incinération 20%
RSOM	PAP et AV	Régie service déchets		Pleumeur-Bodou (centre de transfert) Pluzunet 3 centres de transfert	régie transport SMITRED	VALORYS Pluzunet	tri-matière
ENCOMBRANTS	PAP AV déchèteries	AM/SEP KERLAN accueil service déchets	régie transport SMITRED	les déchèteries Pluzunet		VALORYS Pluzunet	broyage incinération
CARTON BRUN	PAP pro AV déchèteries	Régie service déchets accueil service déchets		Pluzunet 2 centres de transfert Pleumeur-Bodou (centre de transfert) Pluzunet	régie transport SMITRED	VALORYS Pluzunet	mise en balle vente matière
VERRE	AV AV déchèteries	Régie service déchets (collecte grue) accueil service déchets	Régie service déchets (saison)	Pleumeur-Bodou (fosse de transfert) Minihy-Tréguier (fosse de transfert) Pluzunet (fosse de transfert)	Transports PFIENE	usine St Gobain (Anculémé)	valorisation matière verre

Partie 2 : Les indicateurs économiques et financiers

2.1 Budget, coût du service et financement

Le Budget Déchets est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et la Redevance Spéciale. Le produit de TEOM en 2019 s'élève à : 14 294 058 € et le produit de Redevance Spéciale s'élève à 236 257,22 €

Le territoire de LTC compte 8 taux de TEOM :

Zone	Communes	Taux 2019
Zone A	Lannion	13,49%
Zone B	Louannec, Trébeurden, Trégastel, Saint-Quay-Perros	11,55%
Zone C	Kermaria-Sulard, Plestin-Les-Grèves, Pleumeur-Bodou, Ploubezre, Ploulec'h, Ploumilliau, Plouzélambre, Plufur, Rospez, Saint-Michel-en-Grèves, Trédrez-Loquêmeau, Tréduder, Trélévern, Trémel, Trévou-Tréguignec	13,44%
Zone D	Perros-Guirec	9,73%
Zone E	Lanvellec, Loguivy-Plougras, Plouaret, Plougras, Plounérin, Plounévez-Moëdec, Trégrom, Vieux-Marché	16,99%
Zone F	Berhet, Caouënnec-Lanvézéac, Cavan, Coatascom, Mantallint, Pluzunet, Prat, Quemperven, Tinquédec	14,50%
Zone G	Camlez, Coatréven, La Roche-Jaudy, Langoat, Lanmérin, Minihy-Tréguier, Penvénan, Plougrescant, Plouguiel, Tréguier, Trézény, Troguery	12,49%
Zone H	Kerbars, Lannouez, Lézardrieux, Pleubian, Pleudaniel, Pleumeur-Gautier, Trédarzac	14,45%

La TEOM est un impôt local, assise sur le foncier bâti et la valeur locative du bien. Elle permet de couvrir les frais de collecte et de traitement des déchets.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 1 536 267,93 Euros TTC et les recettes à 1 394 549,72 Euros TTC, soit un déficit d'investissement de 141 718,21 Euros.

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 15 693 765,23 Euros TTC et les recettes à 15 422 498,28 Euros TTC, soit un déficit de fonctionnement de 271 266,95 Euros.

Les recettes au chapitre « 74- Dotations et participations » pour 2019 ne comptabilisent pas les recettes perçues pour CITEO à hauteur de 727 643,98 € (décalage d'une année). Soit un solde bénéficiaire de 456 377,03 € en fonctionnement.

Glossaire

BOM : Benne à Ordures Ménagères

CS : Collecte Sélective

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

DDM : Déchets Dangereux des Ménages

ETP : Équivalent Temps Plein

LTC : Lannion Trégor Communauté

OM : Ordures ménagères

RSOM : Recyclables secs des ordures ménagères

PAP : Porte À Porte

PAV : Point d'Apport Volontaire

SMITRED : Syndicat Mixte pour le Tri, le Recyclage Et le Traitement des Déchets

UCOM : Unité de Compostage des Ordures Ménagères

UVED : Unité de Valorisation Énergétique des Déchets

29 - Modification simplifiée n°2 du PLU de Ploulec'h - définition des modalités de mise à disposition

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

APPROUVER Les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée, comme suit :

- la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée, de l'exposé de ses motifs, des avis émis par les Personnes Publiques Associées et l'autorité environnementale du 15/10/2020 au 16/11/2020 en mairie de Ploulec'h.

- la mise en ligne durant cette période des pièces constitutives du dossier sur le site internet de Lannion-Trégor Communauté.

A l'issue de cette mise à disposition, Monsieur le Président ou son représentant en présentera le bilan au Conseil Communautaire afin d'approuver ce projet de modification simplifiée du PLU de Ploulec'h.

PRECISER Que la présente délibération sera transmise au Préfet et fera l'objet de mesures de publicité prévus au Code de l'Urbanisme : affichage pendant un mois au siège de Lannion-Trégor Communauté et en mairie de Ploulec'h, mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le Département, publication au recueil des actes administratifs.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

PRECISER Que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2020 / budget PRI / fonction 820.

30 - Subventions d'investissement pour l'achat d'instruments et de matériel de musique au sein des écoles de musique associatives

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

ACCEPTER Le versement des subventions suivantes :
La Ruche artistique : 347,50€
Radomisol : 2085,02€
Office culturel municipal de Plestin Les Grèves Ti an holl : 81,50€.

PRECISER Que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2020 / budget Enseignement de la musique / article 20421 / fonction 311.

QUESTIONS DIVERSES

31 - Contrat de projet: création d'un emploi non permanent

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

CREER un emploi non permanent de gestionnaire actions non agricoles au grade de technicien à temps complet, afin de mener à bien le projet suivant à la Direction Environnement, Aménagement et Economie Agricole :

- Rencontre des communes du Léguer et de la Lieue de Grève pour dresser le bilan des pratiques
- Sensibilisation des paysagistes et conseil auprès d'autres professionnels
- Bilan dans le cadre du projet de territoire d'eau du Léguer
- Élaboration de la charte territoriale sur la baie de Lannion

Pour 2020, les missions sont financées à hauteur de 80% pour le SAGE et 50% pour le Léguer, la part restante est financée par les producteurs d'eau.

Le contrat est conclu pour une durée prévisible de 1 an. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue n'est pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel il a été conclu ou, si après un délai d'un an minimum, l'opération ne peut être réalisée.

Cet agent devra justifier d'une formation minimum Bac +2 et d'une expérience professionnelle dans le domaine. La rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade de technicien.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

PRECISER Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

32 - Participation financière de Lannion-Trégor Communauté à l'accueil du Big Tour 2020

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : MAJORITÉ

(Par 2 abstentions)
STEPHAN Alain
LE DILAVREC Nathalie

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

AUTORISER à prendre directement en charge les factures des divers prestataires et participants pour leurs dépenses relatives aux frais d'hébergement, de restauration, de communication et de sécurité dans la limite de 15 000 € TTC.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

PRECISER que les crédits sont inscrits au BP2020, Budget PRI, Fonction 90.

Fin de séance à 21h30

Compte-rendu sommaire à disposition dans l'attente du procès-verbal complet qui sera mis en ligne après approbation des conseillers communautaires lors d'une prochaine séance.